

GASPE



*connaître le passé
pour comprendre le présent
et construire l'avenir*

Les dossiers du GASPE

La loi Sarkozy sur le Grand Paris Construire une Ville Globale ?



Image extraite du projet de Christian Portzamparc. Source : internet

GASPE

Les dossiers du GASPE

Conception et réalisation : Roger ESMIOL

Relecture : Nadine BOUAL

Mise en forme et présentation : Ivan CANDE

Graphismes : Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX

GASPE - ISSN - 1777-9758 - IMPRIMÉ DANS SES LOCAUX PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS
TECHNIQUES ADMINISTRATIFS ET DE SERVICE DU MEEDDM.
PLOTI - 92055 - LA DÉFENSE CEDEX - TEL : 01-40-81-83-12 - FAX : 01-40-81-83-16 - E MAIL : - snptas-cgt.syndicat@i-carre.net
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Patrice MARCHAND
abonnement un an : 4 numéros (y compris numéros spéciaux) : 20 €, un numéro 5 euros .
Pour les numéros de la série antérieure, envoi e-mail gratuit .Envoi par courrier, tarif postal en fonction de la
pagination. Abonnement et anciens numéros : écrire à gaspe@snptas-cgt.org
Notre site internet : <http://www.snptas-cgt.org>

***connaître le passé
pour comprendre le présent
et construire l'avenir***

sommaire

●	Éditorial	Page 4
	<i>Notes sur l'éditorial</i>	Page 8
●	Chapitre 1 : Le Grand Paris : approches du territoire francilien	Page 11
	<i>Notes sur le chapitre 1</i>	Page 21
●	Chapitre 2 : les dix projets des architectes pour le Grand Paris avec commentaires de la rédaction	Page 23
●	Chapitre 3 : décisions de Nicolas Sarkozy sur le Grand Paris	Page 43
●	Chapitre 4 : présentation de la loi du 3 juin 2010 sur le Grand Paris	Page 47
●	Annexe 1 : le pôle de Descartes - Noisy	Page 61
●	Annexe 2 : le pôle scientifique et technique de Saclay	Page 65

Éditorial

Plusieurs **Gaspe** ont été consacrés à la ville, et, notamment à son avenir avec le **Gaspe N° 1 Nouvelle série “Quelle ville pour le XXI^e siècle ?”**.

Les problématiques relatives à l'urbanisme, au logement et plus généralement à la ville concernent directement les pratiques professionnelles de nombreux agents de toutes catégories du MEEDDM. Je citerai aussi le pôle de compétitivité de Marne-la-Vallée en Région Ile de France où vont être concentrées de nombreux laboratoires de recherche du MEEDDM, l'ENPC relié selon la Loi Sarkozy à une série d'autres pôles de compétitivité régionaux ; avec un système complexe de relations universités/laboratoires/établissements publics, organismes privés/organismes publics.

Nos pratiques professionnelles devront être recyclées pour prendre en compte l'impact de la crise écologique et proposer comment en sortir. En continuité avec ces travaux, ce **Gaspe N°3** sera consacré au projet du gouvernement Sarkozy dénommé le Grand Paris.

L'organisation de l'espace de la Région capitale a certes été pris en compte par l'Etat quand il était responsable de la réalisation du Schéma directeur ; la Région Ile de France, pour sa part effectue une démarche identique, avec la responsabilité de l'élaboration du Schéma directeur.

Toutefois, c'est sous le premier mandat du Général de Gaulle qu'une démarche globale concernant l'organisation de l'espace de la Région capitale avait été envisagée. Dans la pratique, la mise en oeuvre n'a pas été à la hauteur de l'ambition.

Une anecdote : en survolant en hélicoptère l'agglomération parisienne en 1960, le général de Gaulle se tourne vers Paul Delouvrier¹ et lui dit : « Cette banlieue parisienne, on ne sait pas ce que c'est. Delouvrier, mettez moi de l'ordre dans ce bordel ». Le Général de Gaulle avait l'ambition de constituer en France de grandes entreprises capables de tenir leur rang au plan international ; et pour cela, il fallait réaliser une organisation de l'espace à la mesure de cette ambition et, en particulier au niveau de la Région Parisienne. Cette politique comportera notamment la création de Villes nouvelles², reprenant une politique menée par exemple en Grande Bretagne quelques décennies plus tôt. L'objectif de cette politique était d'éviter le développement anarchique des agglomérations et de le concentrer dans des noyaux urbains à quelque distance de l'agglomération existante . Si des Villes nouvelles furent créées, cette politique ne mit pas un terme à l'extension du périurbain.

La politique actuelle du Grand Paris de Nicolas Sarkozy est profondément différente de la politique gaulliste et dans le cadre du capitalisme globalisé³, se fonde sur la notion de pôles de compétitivité⁴, à relier par un réseau de transport.

La politique du Grand Paris est un des trois volets d'un ensemble législatif comportant :

- la création du Grand Paris,
- la suppression de la taxe professionnelle,
- la réforme des collectivités territoriales.

Comment ces réformes vont-elles être mises en oeuvre ?

- ▶ Dans le cadre global d'une politique d'austérité menée par le gouvernement qui se traduit par le blocage, voire la diminution des dépenses publiques. Nous verrons ci-après que le projet Sarkozy de Grand Paris nécessiterait plusieurs dizaines de milliards d'euros, s'ajoutant aux projets de la Région Ile de France.
- ▶ Dans un contexte d'opposition ou au minimum de réserve des collectivités territoriales à la Loi générale de réforme des collectivités territoriales et à la suppression de la taxe professionnelle.

Les réformes actuelles de la puissance publique au niveau local sont liées à une nouvelle réforme de l'Etat, comme ce fut le cas, mais dans d'autres conditions avec l'ACTE I (Loi Defferre) et l'acte II (Loi Raffarin), des Lois de décentralisation. La politique gouvernementale actuelle s'exerce dans le cadre de la RGPP⁵. La complexité du texte "Loi de réforme des collectivités territoriales" et le calendrier du vote au Parlement m'ont conduit à présenter ces réformes de la façon suivante, dans des documents séparés :

- ▶ Le Grand Paris - **Gaspe N° 3 N^e série** - c'est-à-dire le présent document.
- ▶ La suppression de la taxe professionnelle - **Gaspe N°4 N^e série**.
- ▶ La réforme des collectivités territoriales - **Gaspe N°5 N^e série**.

Le Grand Paris

Selon la Gazette des Communes, "*La Loi relative au Grand Paris prévoit la création d'un réseau de transport public de voyageurs, dont le financement est assuré par l'Etat. Ce réseau s'articule autour de contrats de développement territorial définis et réalisés conjointement par l'Etat, les communes et leurs groupements*".

Source : La Gazette des communes - Article publié le 7 juin 2010

La suppression de la taxe professionnelle

Selon l'ANECR, "Si la modernisation est nécessaire, la taxe professionnelle représente 35 milliards € de ressources pour les collectivités locales et l'Etat ! Le gouvernement projette de supprimer une ressource stable, pérenne, sur laquelle les collectivités pouvaient agir, pour la remplacer par des impôts et taxes assis sur des résultats variables, aléatoires, échappant à leur maîtrise".

Extrait d'un communiqué de l'ANECR – Association Nationale des Élus Communistes et Républicains- 9 juillet 2009

La réforme des collectivités territoriales

Selon Nicolas Sarkozy, "*Le premier pilier de la réforme sera la création du conseiller territorial. Le deuxième pilier, c'est la question des compétences. Il faut supprimer la taxe professionnelle. Il faut ensuite reconnaître le fait métropolitain⁶*".

Discours de Nicolas Sarkozy à Saint-Dizier le 20 octobre 2009

Dix équipes d'architectes urbanistes missionnées par le Président de la République.

“En prenant l’initiative de confier à dix équipes conduites par des architectes-urbanistes le soin d’imaginer le Grand Paris de 2050, Nicolas Sarkozy a voulu sortir des sentiers battus de la planification traditionnelle. Il renouvelle le genre pour en rappeler à la créativité, au foisonnement des idées, à la diversité des méthodes, à la confrontation des points de vue, aux regards venus d’ailleurs en Europe. Les propositions des dix équipes (...) ne sont pas des projets prêts à être mis en oeuvre, mais des suggestions, des stratégies, des principes mis en image et étayés par des analyses d’universitaires et d’experts. Ils constituent un moment de respiration et de réflexion salutaire et dessinent autant de scénarios possibles pour le futur du Grand Paris”.

Source : Le Moniteur – Quel futur pour le Grand Paris ? – Aménagement 2009

La Loi Sarkozy pour le Grand Paris.

Adoptée définitivement par le Parlement le 27 mai 2010, **la Loi n° 2010 du 3 juin 2010, relative au Grand Paris**, est parue le 5 juin 2010 au Journal Officiel. Conformément à la tradition sous cette présidence, Nicolas Sarkozy a présenté ses arbitrages sur les travaux des dix architectes sollicités pour élaborer des projets relatifs au Grand Paris. Il a défini les lignes directrices relatives à l’avenir de l’agglomération. La Loi relative au Grand Paris se fonde essentiellement sur ces arbitrages et ces lignes directrices du Président de la République.

La même méthode a été utilisée pour ce qui concerne les deux autres ensembles législatifs indiqués ci-dessus : **la taxe professionnelle** et **la réforme des collectivités locales**. Cette méthode, valable désormais pour l’ensemble du processus législatif mais aussi pour des décrets illustre une conception autoritaire de l’exercice du pouvoir, où le Parlement est réduit à une Chambre d’enregistrement, autorisé à modifier à la marge les textes. La concertation notamment avec les collectivités locales a été menée à minima⁷. Il convient de noter que les projets du gouvernement, contrairement à ce qui s’était passé par le passé, ont rencontré des résistances, non seulement de l’opposition de gauche, mais aussi des représentants de la majorité ; le texte initial relatif au Grand Paris a de ce fait été profondément modifié. La mise en oeuvre de la Loi votée sera par ailleurs très difficile, étant donné les difficultés budgétaires de l’Etat et des collectivités territoriales.

L’organisation de ce Gaspe sera la suivante :

- ▶ **Chapitre 1** Le Grand Paris : approches du territoire francilien
- ▶ **Chapitre 2** Les 10 projets des architectes pour le Grand Paris
- ▶ **Chapitre 3** les décisions de Nicolas Sarkozy sur le Grand Paris
- ▶ **Chapitre 4** Présentation de la Loi sur le Grand Paris

Le coordonnateur du Gaspe : Roger Esmiol

1 Paul Delouvrier (1914-1995)

En 1961, il est nommé au poste de délégué général au district de la région de Paris. À ce titre, il étudie l'ensemble des problèmes que pose le développement de l'agglomération parisienne et il est chargé de proposer au gouvernement une politique d'aménagement et d'équipement. Il publie en 1965 le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région de Paris (SDAURP) : action foncière, programme de grands équipements, infrastructures, préfectures, universités, création de centres urbains dans les banlieues, lancement des villes nouvelles. Après le départ du Général de Gaulle du pouvoir en 1969, il est nommé président d'EDF.

2 Les Villes Nouvelles

La politique des Villes Nouvelles a été décidée, pour la Région parisienne dans le cadre du SDAURP. (Schéma départemental d'aménagement de la Région Parisienne) Ce schéma, à cette époque est préparé et mis en oeuvre par L'Etat (Ministère de l'Equipment). Aujourd'hui les SDAU sont mis en oeuvre par les collectivités territoriales. Cette politique se fonde sur la théorie du développement polycentrique des agglomérations. Les Villes Nouvelles de la région parisienne sont les suivantes : Cergy-Pontoise (1969), Evry (1969), Saint Quentin-en Yvelines (1970), Marne-la-Vallée (1972), Melun-Sénart. D'autres Villes Nouvelles ont été créées auprès d'autres agglomérations : Lille-Est, aujourd'hui Villeneuve-d'Ascq (1969), L'isle-d'Abeau, agglomération lyonnaise (1972), Etang-de-Berre, agglomération de Marseille (1973), Vaudreuil, agglomération de Rouen, devenu Val-de-Rueil (1972). La création des Villes Nouvelles s'effectue dans le cadre de la politique gaulliste d'organisation de l'espace, conçue, mise en oeuvre et dirigée par l'Etat. Pour ce faire des Etablissements Publics d'Aménagement - EPA - organismes d'Etat sont constitués. L'organisation de l'espace s'effectue dans le cadre des Opérations d'Intérêt National (OIN)

3 Le cadre du capitalisme globalisé

La politique gaulliste d'aménagement du territoire – en particulier pour la région parisienne – s'effectue dans le cadre national, cadre idéologique et politique fort du gaullisme. Le gaullisme s'efforce de constituer des bases nationales fortes dans les domaines stratégiques. On peut citer le programme nucléaire civil, les industries de la défense nationale, le plan calcul. Avec le développement du capitalisme globalisé, la marchandisation de toutes les activités se développe, les entreprises, les villes entrent dans une concurrence exacerbée au niveau national et international. Le mouvement du capital – et en particulier de la part capital financier - s'exerce au niveau international par des systèmes informatiques sophistiqués.

4 Les pôles de compétitivité

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire donné, des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation pour développer des synergies et des coopérations. Aux membres du pôle, d'autres partenaires dont les pouvoirs publics, nationaux et locaux, ainsi que des services sont associés.

L'enjeu est de s'appuyer sur des synergies et des projets collaboratifs et innovants pour permettre aux entreprises impliquées de prendre une position de premier plan dans leurs domaines en France et à l'international. L'objectif essentiel est de renforcer la compétitivité de l'économie française et de développer la croissance et l'emploi sur des marchés porteurs.

5 RGPP

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), qui concerne l'ensemble des politiques publiques et l'ensemble des ministères, a été lancée en juin 2007. Après une phase d'audits dans l'ensemble des ministères, plus de 300 réformes ont été engagées. Trois ans après, en juin 2010, le mouvement se poursuit avec l'adoption de près de 150 nouvelles mesures pour les années 2011-2013.

Selon les déclarations du gouvernement :

"La première phase de la RGPP avait pour objet de recentrer l'Etat sur ses missions prioritaires et d'engager des restructurations (fusions de directions comme la fusion de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique, transfert d'activités à des opérateurs, etc.). La nouvelle étape a par exemple pour objectif de rationaliser les fonctions support dans les Directions Départementales Interministérielles (...) Le champ de la réforme s'élargit au-delà de l'Etat en se portant sur les opérateurs, les hôpitaux et les organismes de sécurité sociale. Au global, il s'agit d'une amplification de l'effort de modernisation (...)"

Les missions de l'Etat se sont multipliées et superposées sans que la cohérence d'ensemble ne soit toujours garantie. Des politiques qui ne devaient être que temporaires ont été pérennisées. Des missions, qui ne relevaient pas du cœur de métier de l'Etat, se sont développées. Il convenait donc d'engager une réflexion sur les priorités de l'Etat et sur la pertinence de certaines de ses missions.

La taille de l'Etat, mesurée par le nombre de fonctionnaires, s'était considérablement accrue depuis 30 ans avec le recrutement de plus de 300 000 personnes, en dépit des transferts de compétences de plus en plus importants vers les collectivités territoriales et les opérateurs de l'Etat.

La RGPP poursuit notamment les objectifs suivants :

Réduire les dépenses publiques :

Les réformes engagées ont pour cela comme objectif de recentrer l'Etat sur son cœur de métier, de réorganiser l'administration centrale, de rationaliser l'administration déconcentrée, de mutualiser les fonctions supports et de faire participer tous les acteurs publics à l'effort de maîtrise des dépenses publiques.

Poursuivre la modernisation de la Fonction publique et valoriser les initiatives des agents :

Responsabiliser les cadres, mieux recruter, mieux former, mieux rémunérer, mieux gérer, valoriser l'innovation.

La RGPP fait l'objet d'un suivi :

L'état d'avancement de chaque mesure est évalué sur la base d'objectifs et d'indicateurs précis. Chaque rapport d'étape est présenté en Conseil des ministres".

Source : site officiel de la RGPP

Remarque de la rédaction : La RGPP est dans le contexte d'austérité un outil de gestion permettant de pratiquer la diminution drastique de l'appropriation publique, sous ses formes.

6 Le fait métropolitain

C'est dans la Loi sur la réforme des collectivités territoriales que l'on trouve une référence aux métropoles. La politique des métropoles consiste à développer un certain nombre d'agglomérations. Par exemple, pour Bordeaux il s'agit d'aller vers une agglomération d'un million d'habitants (environ 700 000 aujourd'hui).

7 Une concertation a minima

Cependant, le Président de la République est sensible aux rapports de force. On a pu lire sur Internet : "Sarkozy reçoit à déjeuner le 9 juin 2010 Christian Blanc, secrétaire d'Etat au développement de la région capitale, Bertrand Delanoë, et Jean-Paul Huchon président de la Région Ile de France (...) L'Elysée a fait savoir que Nicolas Sarkozy souhaitait finalement que le Gouvernement travaille avec Jean-Paul Huchon sur les différentes infrastructures du Grand Paris".

Le Grand Paris : approches du territoire francilien

Approches administratives

Le Grand Paris, c'est quoi ?

Le Comité Balladur a préconisé, pour la Région Ile de France les dispositions suivantes : “Le choix du Comité est de créer, par la loi, en lieu et place de certaines collectivités existantes, comme l'autorise l'article 72 de la Constitution, une collectivité territoriale à statut particulier, dénommée “Grand Paris” (...) Cette collectivité nouvelle s'étendrait sur le territoire de Paris et des départements de la petite couronne, à savoir les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, qui seraient supprimés et rattaché au Grand Paris (...)

“Proposition N°18 : créer en 2014, une collectivité territoriale à statut particulier, dénommée “Grand Paris”, sur le territoire de Paris et des départements de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine. Cette création serait précédée d'une consultation associant des représentants des collectivités locales intéressées, des partenaires sociaux et des forces économiques”.

La Loi N° 2010-597 du 2 juin 2010 relative au Grand Paris dispose :

“Le Grand Paris est un projet urbain, social et économique d'intérêt national qui unit les grands territoires stratégiques de la Région Ile-de-France, au premier rang desquels Paris et le coeur de l'agglomération parisienne et promeut le développement économique durable, solidaire et créateur d'emplois de la Région capitale (...) Ce projet s'appuie sur la création d'un réseau de transport public de voyageurs dont le financement est assuré par l'Etat”.

Ce projet urbain, cette organisation de l'espace se fonde, au niveau administratif, de la façon suivante :

“Il est créé un établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial dénommé “Société du Grand Paris”. L'établissement public “Société du Grand Paris” a pour mission principale de concevoir et d'élaborer un schéma d'ensemble d'infrastructures et le réseau de transport public du Grand Paris” (...)

La Loi Sarkozy relative au Grand Paris n'a pas retenu la proposition N°18 du Comité Balladur, mais propose un projet urbain, au contenu social et économique comme on l'a dit plus haut. La situation est très différente pour de nombreuses capitales étrangères.

Pour caractériser la réorganisation de la Région Ile-de-France, des dénominations différentes ont été utilisées : Paris Métropole, Paris Capitale, Coeur de France, district fédéral de Paris. La Loi sur le Grand Paris n'a pas créé une nouvelle institution¹ correspondant à tout ou partie de l'agglomération parisienne, mais un mode d'organisation économique de l'espace.

Toutefois, des réorganisations administratives partielles des services de l'Etat s'effectuent soit au niveau régional, soit à un niveau interdépartemental : Paris et départements de la Petite Couronne.²

Dans les années 80, une thèse d'Etat a été consacrée au Grand Paris (Bastié/Camora) ; le système productif de la région a été étudié par Félix Damette et Pierre Bekouche ; les architectes Roland Castro, Michel Cantal-Dupart et Antoine Grumbach³ ont offert en 1983 une aquarelle du Grand Paris à François Mitterrand, qui toutefois n'en fera pas un de ses grands chantiers.

Des approches contradictoires de l'organisation de l'espace vont s'affronter pour le "Grand Paris" comme pour les autres territoires. L'une d'elles se fonde sur des **pôles de compétitivité**⁴. Une autre se fonde sur des **pôles de coopération**⁵. Enfin, le concept de **planification écologique** a été développé dans les débats lors des élections régionales de 2010.

Par ailleurs, apparaît la volonté, dans le cadre du capitalisme globalisé, de conforter l'agglomération parisienne comme **Ville globale**⁶ qui puisse affronter la concurrence avec les autres Villes Globales. Le projet Sarkozy de Grand Paris - comme d'ailleurs celui des métropoles que l'on trouve dans la Loi de réforme des collectivités territoriales - se fonde essentiellement sur le concept de concurrence, qui est d'ailleurs le fondement idéologique des dirigeants actuels de l'Union Européenne.

Grand Paris et région Ile-de-France

Au plan administratif, la région Ile-de-France comprend à ce jour :

1. Huit départements

- Paris, qui est la fois commune et département,
- la première couronne : Hauts de Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne,
- la grande couronne : Seine & Marne, Yvelines, Essonne, Val-d'Oise.

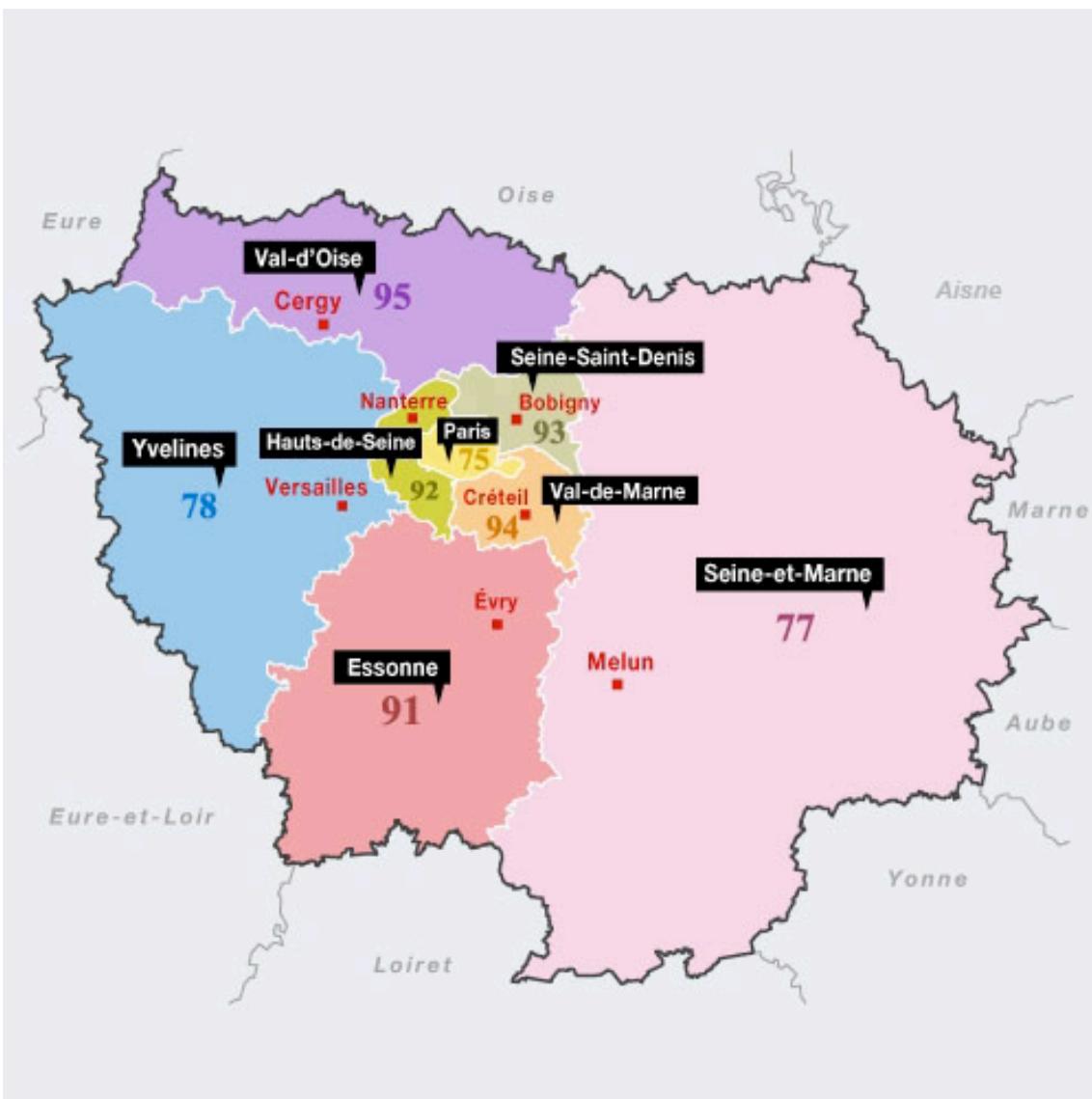
2. Et 1281 communes

L'organisation départementale de la Région Ile de France a été mise en oeuvre en 1965, sous la présidence du Général de Gaulle. Il s'agissait de démanteler le département de la Seine pour deux raisons :

1. Se débarrasser d'un Préfet de la Seine qui disposait, disait-on à l'époque de pouvoirs équivalents à ceux d'un ministre.
2. Confiner le Parti Communiste à l'extérieur de la capitale, même si un très grand nombre de communes étaient dirigées par les communistes, ainsi que trois départements.

La ville de Paris demeurait gérée par un régime spécial : la première élection du maire de Paris a eu lieu seulement le 25 mars 1977.

L'ACTE I et l'ACTE II de la décentralisation se sont traduits - en RIF comme ailleurs - par l'externalisation d'activités de l'Etat vers les collectivités territoriales, par le développement de la concurrence entre celles-ci, par la dépendance de la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales à l'égard de la maîtrise d'oeuvre : grands groupes oligopolistiques, réseau de la Caisse des Dépôts avec ses filiales, réseaux de bureaux d'étude d'architecture français et étrangers et d'urbanisme.

CARTE N° 1**Carte des départements et de la région Ile de France.**

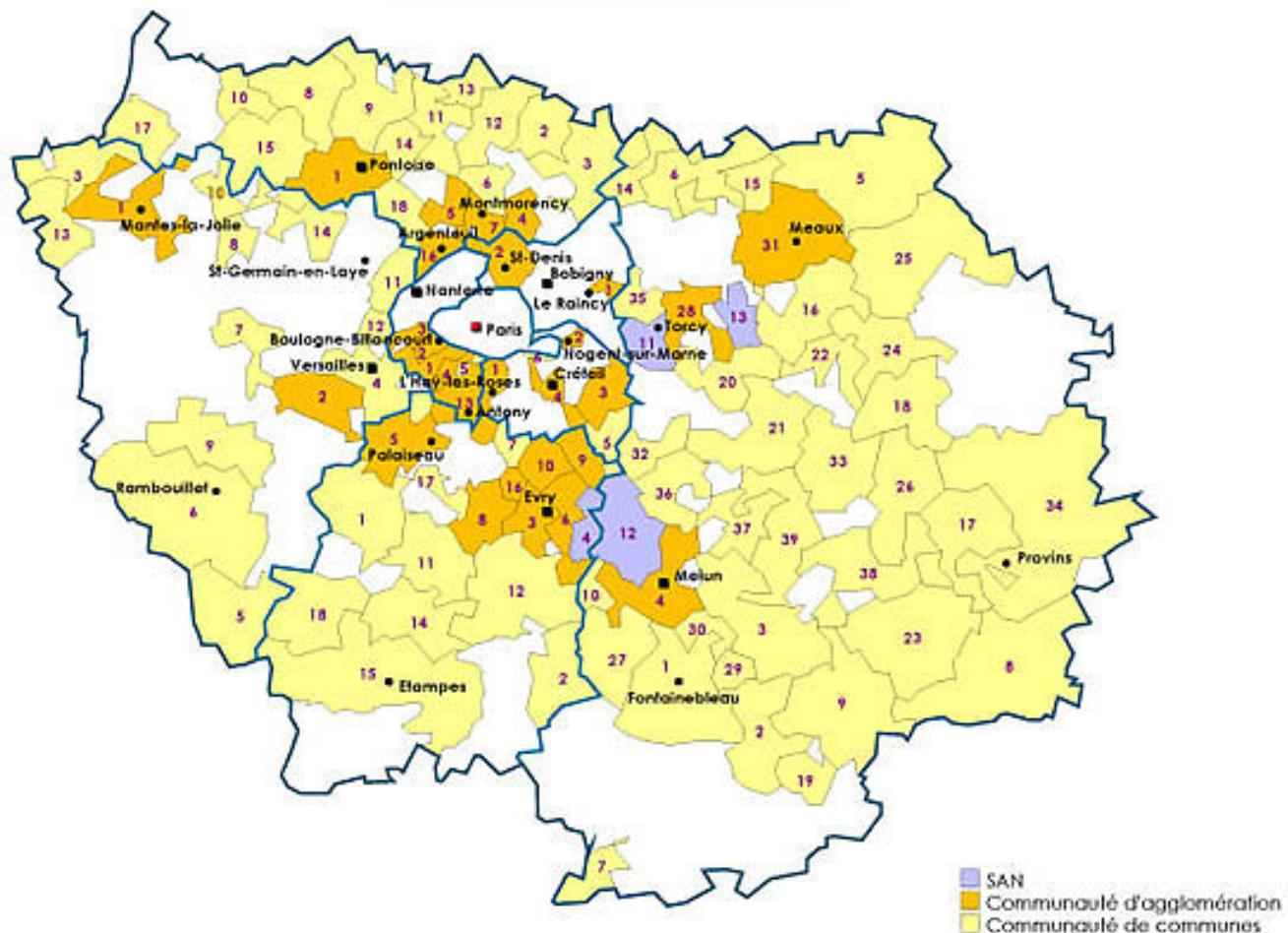
Source : Conseil régional d'Ile de France (par Internet)

Pour ce qui concerne les départements, l'organisation de la Région Parisienne a été effectuée en 1964 : création du département de Paris – qui coïncide avec la Ville - restructuration des territoires avec la création des Yvelines, de l'Essonne, du Val de Marne et du Val d'Oise. Ont donc disparu le département de la Seine et celui de la Seine-et-Oise, ventilés dans les nouveaux départements.

La région Ile-de-France, comme l'ensemble des régions françaises, par la Loi du 2 mars 1982, est dotée de nouvelles compétences et les conseillers régionaux sont élus au suffrage universel direct. La loi de réforme des collectivités territoriales va créer le conseiller territorial, à la place des conseillers régionaux et des conseillers généraux. Ce point a été l'objet d'un réel débat au Sénat.

CARTE N° 2

Les groupements de communes en région Ile-de-France.



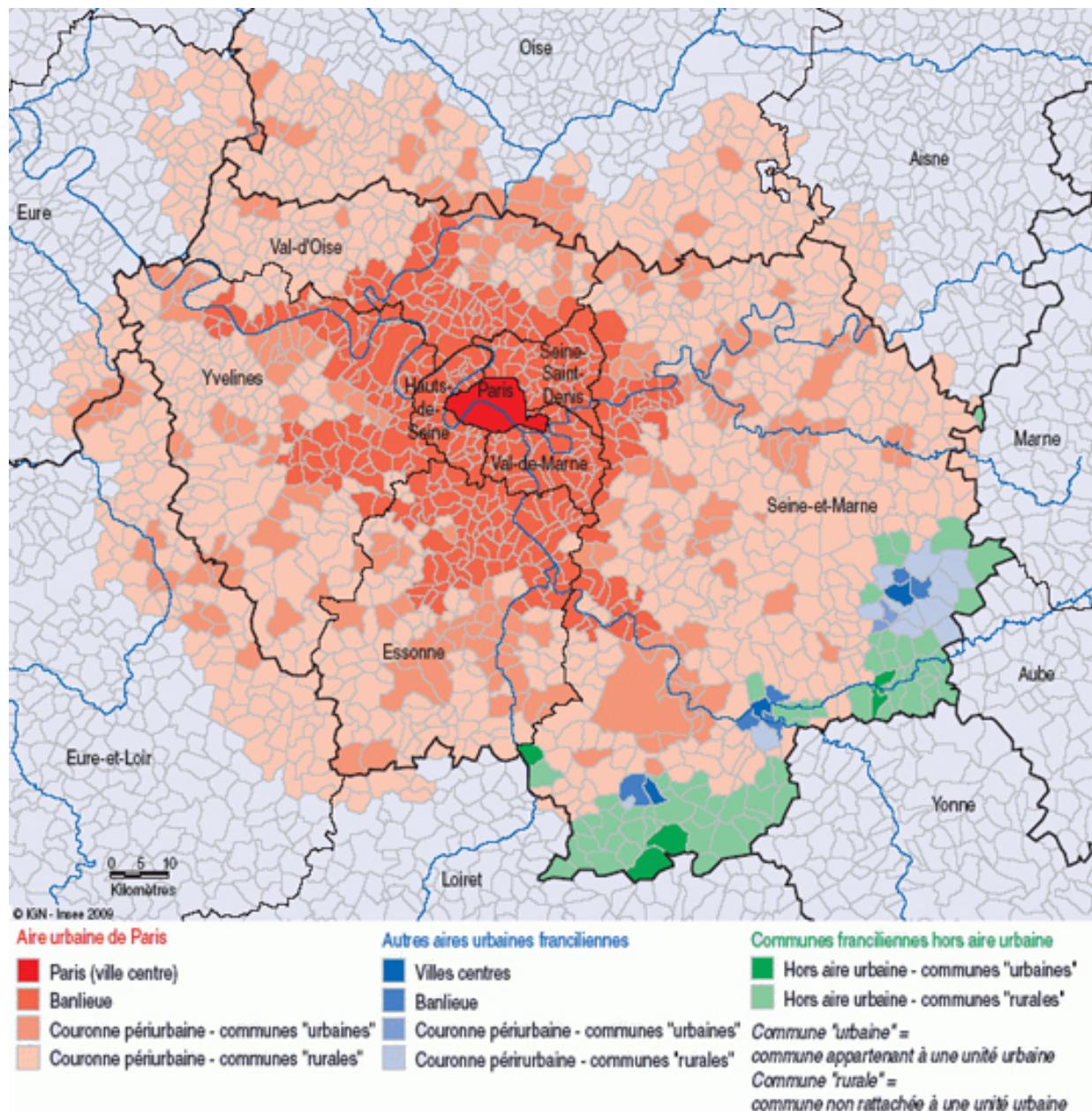
Source : Internet

En 2009, 5,8 millions de Franciliens (population municipale du recensement 2006) et 70 % des communes d'Ile-de-France font partie des 106 groupements à fiscalité propre de la région, ce qui représente 62 % de la population francilienne hors Paris (50 % avec Paris).

- ▶ 33 communautés d'agglomération
- ▶ 4 syndicats d'agglomération
- ▶ 69 communautés de communes

Approches démographiques

CARTE N° 3



Source : INSEE - Recensement de 2006 - Par Internet

Cette carte de l'INSEE fait apparaître deux éléments. La banlieue s'étend bien au delà des trois départements de la petite couronne. La couronne périurbaine déborde les limites de la région au nord et à l'ouest, mais 89 communes au sud de la Seine-et-Marne n'appartiennent pas à l'aire urbaine de Paris.

Approches économiques

L'Île-de-France est la première région économique française.

Données globales :

L'Île-de-France représente 28,6 % du PIB français (533 560 M€) en 2007, alors que sa population représente 19 % de la population nationale.

Il y a en RIF 678 500 entreprises au 1er janvier 2007 (Insee)

Répartition de la valeur ajoutée par grands secteurs d'activité en 2007 :

- les services : 410 809 M€ (dont le commerce : 44 665 M€)
- l'industrie : 66 364 M€ (dont BTP 19 483 M€)
- l'agriculture : 612 M€

Emploi :

- 5,5 millions d'actifs en 2007, mais un taux d'activité des 50 ans et plus de 39,7 % seulement en 2007
- 460 000 chômeurs (soit un taux de chômage de 6,6 % au 2e trimestre 2008, selon l'Insee)

Répartition des emplois, en 2007 :

- services : 72,80
- commerce : 12,40
- construction : 10%
- industrie : 4,60 %
- agriculture : 0,2%

Echanges :

- 60 678 M€ concernent les échanges commerciaux de biens à l'export (Douanes ÎdF)
- *Les principaux pays clients de la région Île-de-France : autres (52 %), États-Unis (10 %), Allemagne (9 %), Italie (9 %), Royaume-Uni (7 %), Espagne (7 %), Belgique (6 %).*

Budgets des départements de la RIF :

Les budgets primitifs 2008 des départements d'Île-de-France et leur évolution sur la période 2008/2007 : Paris : 1 904,4 M€ (+ 2,3 %), Hauts-de-Seine 1 884,3 M€ (+ 7,9 %), Seine-Saint-Denis : 1 694,5 M€ (+ 4,7 %), Val-de-Marne : 1 522,1 (+ 1 %), Essonne : 1 243 M€ (+ 5,6 %), Seine-et-Marne : 1 158,1 M€ (+ 6,9 %), Yvelines : 1 133,7 M€ (+ 7 %), Val-d'Oise : 1 041,9 M€ (+ 5 %), la Région : 4 352,9 M€ (+ 8,3 %).

Source IDUIF par Internet

L'Ile-de-France données qualitatives

Le premier bassin d'emploi européen et une main-d'oeuvre hautement qualifiée

- De nombreux établissements d'enseignement supérieur de la recherche (universités et grandes écoles) dans les domaines de l'informatique, des mathématiques, des télécommunications, des énergies nouvelles, des biotechnologies, du management, du commerce international... sont situés dans la région.
- 37 % des cadres de France et près de 35 % du personnel de la recherche publique.
- Premier bassin d'emploi européen.
- 137 700 effectifs de la recherche publique et privée en 2005.

La deuxième région en Europe en matière d'investissements directs étrangers

- L'Ile-de-France possède une forte tradition industrielle ainsi qu'un très large éventail d'activités. 10 400 emplois créés par de nouvelles implantations d'entreprises en 2007 (ARD/AFII).
- 74 950 créations d'entreprises en 2007 (Insee)
- Nombreuses entreprises internationales et une forte densité de sièges sociaux (à Paris et à La Défense, notamment).
- 48 000 (en milliers de m²) de parc de bureaux en 2008.

Les grandes entreprises fordistes(a) de la Région Ile de France



L'usine Renault de Flins (Source : Internet)

L'usine Renault de Flins a été construite en 1952. Elle couvre 237 hectares et plus de 16 millions de véhicules sont sortis des lignes de fabrication de l'usine.

(a) Dans plusieurs Gaspe, nous avons utilisé cette dénomination pour caractériser le procès de production hiérarchique de nombreuses entreprises : Renault, Citroën, Snecma selon les méthodes mises en oeuvre par Henri Ford dans l'usine de Detroit aux USA.

Les grands pôles d'activité de la Région Ile de France



La Défense (Source : Internet)

L'aménagement du quartier de la Défense a débuté en 1958. L'Etat a créé pour ce faire *L'Etablissement Public pour l'Aménagement de la région de la Défense* (EPAD).

La Défense est le premier quartier d'affaires européen. La Grande Arche se situe dans le prolongement de "l'axe historique", qui commence au Louvre. La Défense est un quartier de bureaux abritant des grands groupes français ou étrangers (3 millions de m²). 180 000 salariés y travaillent. Le quartier compte aussi 20 000 habitants. Il couvre 160 hectares. La Défense, avec le centre commercial des Quatre Temps est des plus importants pôles commerciaux de la région Ile-de-France. Dans le cadre de l'organisation du Grand Paris, le gouvernement a envisagé de créer un nouvel établissement public, qui dépasserait le périmètre de l'EPAD et s'étendrait sur une partie du territoire de plusieurs communes voisines : Puteaux, Courbevoie, Nanterre et la Garenne-Colombes. Ces communes ont exprimé des oppositions très violentes à ce projet. *"L'Elysée abandonne son projet d'extension de la Défense sur Nanterre. Le projet gouvernemental qui prévoyait d'étendre La Défense sur 256 hectares de Nanterre vient d'être retiré".*

Source : Déclaration du Parti Communiste de Nanterre 31 mai 2010 - Par internet

L'affaire de la Présidence de l'EPAD a révélé la volonté de la présidence de la république de prendre totalement l'organisation de l'espace à La Défense.

Dans d'autres villes françaises, des quartiers semblables ont été créés. Ainsi à Lyon, la Part-Dieu est le premier quartier d'affaires de l'agglomération lyonnaise et le second quartier d'affaires de France après La Défense.

Approches politiques

Comme ailleurs en France, il existe en Ile-de-France, une collectivité territoriale dénommée le plus souvent "Région" : depuis les élections du 14 et 21 mars 2010, l'Assemblée régionale compte 209 conseillers régionaux. Elus selon un système proportionnel, ils représentent les huit départements de l'Ile-de-France.

Composition du Conseil régional Ile-de-France (à l'issue des élections de 2010)

MAJORITE REGIONALE

- ➔ Parti socialiste et apparentés : 62 sièges
- ➔ Front de gauche : 18 sièges
 - dont :
 - ▶ Parti communiste français : 11 sièges
 - ▶ Parti de gauche : 4 sièges
 - ▶ Gauche unitaire : 1 siège
- ➔ Les Alternatifs : 1 siège
- ➔ Alternative citoyenne : 1 siège
- ➔ Parti radical de gauche : 4 sièges
- ➔ Mouvement unitaire progressiste : 1 siège
- ➔ Mouvement républicain et citoyen : 7 sièges
- ➔ Europe Écologie – Les Verts : 50 sièges

Soit 142 sièges

OPPOSITION REGIONALE

- ➔ Union pour un mouvement populaire et apparentés : 56 sièges
- ➔ Nouveau Centre : 9 sièges
- ➔ Parti chrétien-démocrate : 2 sièges

Soit 67 sièges

La loi Sarkozy de réforme des collectivités territoriales se traduira :

- ✓ par une modification de la fonction de conseiller régional, qui deviendra conseiller territorial (la prochaine élection aura lieu en 2014),
- ✓ par une réduction des pouvoirs de la Région élue pour ce qui concerne les transports, et pour une part de l'organisation de l'espace au profit d'un nouvel organisme bureaucratique dépendant de l'Etat, et non des organes de l'Etat existant en Ile de France : préfecture de région et de département, services déconcentrés de l'Etat au niveau régional et départemental.

Approches sociales

La Région Ile de France est comme les autres Régions françaises un lieu de luttes de classes, depuis des générations, mais avec un impact particulier en raison de la présence du pouvoir central d'Etat.



Manifestation retraite 1995 Source internet

Dès le Moyen Age les ouvriers brandissaient dans leurs révoltes le chiffon rouge, signal d'alerte des chantiers. La bourgeoisie s'affirmait avec Etienne Marcel. Les épisodes de la révolution, dès 1789 sont bien connus. Par la suite les couches sociales porteuses de la transformation sociale, ont paru marginalisées avec la Restauration monarchique, écrasées avec la défaite de la Commune, soumises à la réaction la plus brutale en 1940. Mais dans une opposition constante entre opprimeurs et opprimés, les opprimés, tantôt de façon ouverte, tantôt de façon dissimulée, n'ont jamais cessé de lutter pour l'émancipation. Dans la période dite des Trente Glorieuses, des transformations profondes du mode d'organisation technique et hiérarchique de la production – dénommées fordisme et/ou taylorisme ont été mises en oeuvre. Après une période de flottement, caractérisée par la stratégie "classe contre classe" qui s'était traduite par une marginalisation progressive de la Cgt-u et du jeune parti communiste, une nouvelle stratégie de lutte dans l'entreprise et au plan politique s'est traduite par les grandes grèves de masse et la victoire du Front populaire.

Il convient de corriger les approches techniques ou politiciennes de la Région en prenant en compte le mouvement social

1 Pas de nouvelle institution pour l'agglomération parisienne

A l'étranger, des capitales ou des grandes villes ont été dotées d'institutions spécifiques. Dans le cadre de l'organisation du pays en Länder, Berlin est une Ville Etat. Un bourgmestre – gouverneur – dirige le Sénat de la Ville Etat et est responsable devant la Chambre des députés. En Grande Bretagne, Le Grand Londres (Greater London) a été créé en 1965 et regroupe la Cité (City en anglais) et 32 districts. Le Grand Londres est dirigé par la Greater London Authority et par un maire élu.

2 Des réorganisation partielles

Le Moniteur a publié l'article suivant : "Le Grand Paris de la sécurité est prêt (...) Bientôt la préfecture de police – institution propre à Paris - va asseoir son autorité sur trois départements de la petite couronne (...) Toute la sécurité et l'ordre publics de cette zone géographique (...) vont être confiés au préfet de police, qui deviendra le patron de 45 000 policiers et pompiers".

Source : Le Moniteur

3 Des architectes ...

Ces architectes font partie des dix architectes retenus par Nicolas Sarkozy pour présenter des projets relatifs au Grand Paris.

4 Pôles de compétitivité

Sept pôles de compétitivité existent en Région Ile de France(à la date de parution de ce Gaspe)

- **Advancity** : éco-technologies ville et mobilité durables
- **Astech** : aérospatial
- **Cap Digital** : image, multimédia et vie numérique
- **Finance innovation** : recherche en finance et soutien transversal aux autres pôles de compétitivité dans les démarches de financement
- **Medicen Paris Région** : sciences du vivant, domaine biomédical, recherche translationnelle en santé
- **Pôle Systematic** : systèmes complexes et technologie de l'information et de la communication.

Pour une analyse des pôles de compétitivité, se reporter à Gaspe N° 38 (Ancienne série)

5 Pôles de coopération

Le contenu de ces pôles n'a pas été précisé. Un article de Paul Chemetov – architecte et urbaniste – ouvre quelques pistes : "Paris ne doit pas s'aligner sur ses concurrents internationaux, mais développer ses spécificités, en fonction des défis posés par les crises écologiques et financières (...) Le terme de Grand Paris me semble moins approprié que celui de Paris métropole (...) Etre compétitif, c'est conserver sa spécificité, renforcer ses atouts et compenser ses manques, non pas chercher à rassembler à Londres ou à Tokyo".

Source ; Options N°557 -MAI 2010

6 Villes Globales est le titre d'un ouvrage de Sassia Saksen. Il s'agit d'un nombre limité d'agglomérations, qui, dans le cadre du capitalisme globalisé, rassemblent des activités de production, de service et de direction politico-économique : New York, Londres, Tokyo, Paris...

Les dix projets des architectes et les décisions de Sarkozy

Dix Cabinets d'architecture, français et étrangers retenus pour élaborer des propositions pour le Grand Paris sont les suivants :

LIN - Rogers - MVRD - LION DESCARTES - AUC - CASTRO - PORTZAMPARC - GRUMBACH - NOUVEL - STUDIO 09

Le commentaire pour les différentes équipes est extrait, pour l'essentiel, des notes accompagnant les maquettes de Rue 89 et du PUCA.

Le Gouvernement de Nicolas Sarkozy a lancé une consultation d'architectes – six français et quatre étrangers - pour étudier l'organisation de l'espace du "Grand Paris" à l'horizon 2030 ou selon les textes 2050. L'objectif est de faire de l'agglomération parisienne une métropole compétitive au niveau mondial. Cet objectif de compétitivité est le leit-motiv de tous les projets d'organisation de l'espace du gouvernement Sarkozy. C'est, rappelons-le, l'orientation stratégique des organismes de l'Union européenne : la concurrence libre et non faussée. C'est pourquoi ce Gaspe est placé sous le questionnement général :

La Loi Sarkozy sur le Grand Paris : construire une Ville Globale ?

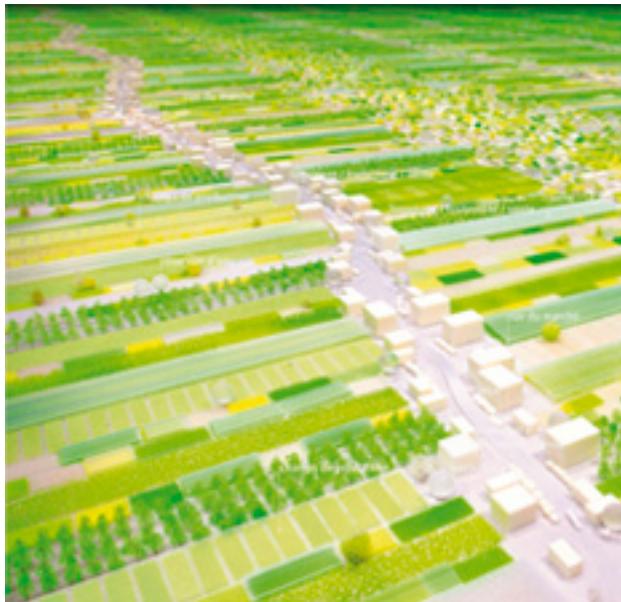
Les dix cabinets internationaux d'architectes et d'urbanistes, chargés par le Président de la République et accessoirement par le Ministère de la Culture de travailler sur ce vaste sujet, ont présenté leurs projets de modernisation au Conseil économique et social. Dans l'orientation politique générale, construire une métropole compétitive au niveau mondial.

Les projets comportent trois grands thèmes : le développement durable après le protocole de Kyoto, la réorganisation du réseau de transports et le désenclavement des banlieues. Dans ce cadre, les dix équipes ont répondu à la question : "Quel sera le nouveau visage de Paris au XXI^e siècle ?" Le projet a été placé sous l'autorité d'un Comité de pilotage composé de l'Etat, de la ville de Paris, de la Région Ile-de-France et de l'Association des maires d'Ile-de-France, assisté d'un Comité scientifique réunissant vingt-trois personnalités qualifiées. La coordination générale de la consultation a été confiée par le président de la République au ministère de la Culture et de la Communication. La méthode de travail pour analyser l'avenir du Grand Paris, en confiant ce travail à des cabinets d'architectes, diffère profondément de pratiques antérieures où des services d'Etat (par le passé de l'ex – Equipement) élaboraient ces projets. Ce qui signifie, au niveau de l'affichage, une rupture avec les pratiques quantitatives et productivistes, avec des propositions comportant d'importants réseaux d'infrastructures, des programmes également importants dans le secteur du cadre bâti. Reste à savoir quel sort sera réservé aux travaux des dix cabinets d'architectes, quelle traduction sera effectuée dans les politiques concrètes.

L'équipe LIN

L'agence LIN est dirigée par l'architecte-urbaniste allemand Finn GEIPEL. L'équipe LIN a l'avantage de s'être déjà penchée sur la région parisienne, puisqu'elle y a réalisé deux études, l'une sur la zone "Seine Aval" (autour de Mantes-la-Jolie) et l'autre sur la zone qui abrite l'aéroport d'Orly (on peut voir aussi leur étonnant travail sur l'[ancienne base sous-marine de Saint-Nazaire](#) transformée en lieu culturel).

Bâtiments-dock se développent le long du fleuve



Commentaire du projet de l'Equipe LIN

LIN propose de **développer un modèle polycentrique régional**. Selon eux "la meilleure réponse à la situation d'une centralité devenue écrasante par rapport au reste de l'agglomération est celle du principe multipolaire". Les pôles peuvent être créés par un renforcement des noyaux existants comme les sites exceptionnels du patrimoine, les campus d'enseignement et de recherche, les pôles d'activité, les grandes forêts domaniales, mais également par l'implantation localement de polarités nouvelles. La **densification des centres secondaires** conduirait ainsi à une configuration polycentrique avec une "couronne" de seconds centres, de 20 à 40 km de la ville-centre. Les tissus peu denses, pavillonnaires, doivent quant à eux se transformer en "**ville légère**" de faible densité et très paysagère, mais néanmoins présentant une mixité fonctionnelle. L'enjeu est donc : de combiner une haute compacité (centres secondaires) avec des espaces paysagers de moindre densité (ville légère), et de mettre en place un réseau de mobilité gradué, les pôles intenses étant reliés entre eux par un réseau rapide et fiable de transports publics, et les tissus légers se connectant aux polarités par un système gradué de micro-mobilité.

Source Lecture des 10 projets du Grand Paris. Analyses synthétique et remarques transversales. Juin 2009. PUCA (Extraits) Par Internet

t

L'équipe Rogers Stirk Harbour

Sir **Richard George Rogers** né le 23 juillet 1933 à Florence, en Italie, baron Rogers of Riverside, est un architecte britannique. Quelques réalisations : avec Renzo Piano, le Centre Pompidou à Paris, le Lloyd's Building à Londres (siège de la Lloyd's of London), le Reuters Data Centre de Londres, la Cour européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg, le Palais de justice de Bordeaux, le Dôme du millénaire à Londres et divers bâtiments en Espagne.



Vue d'un
vert
Stirk

boulevard
(Rogers
Harbour).

Commentaire du projet de l'Equipe Rogers

Rogers propose un **polycentrisme compact** qui concentre la croissance sur les noeuds qui existent déjà au sein de la petite couronne. Ces centres doivent être denses, mixtes socialement par l'exigence que tous les nouveaux développements offrent un minimum de logements bons marchés. La création de "polycentres" est intimement liée à la création de proximité entre le domicile, le lieu de travail et les espaces libres. Selon l'équipe "*il convient d'étudier en parallèle trois facteurs spatiaux clés pour parvenir à accroître les proximités dans les villes : la densité et la polycentricité*". L'ensemble des éléments nécessaires à la vie urbaine seront présents dans chaque pôle afin d'assurer la mixité entre le travail, la vie domestique et les loisirs. Mais il s'agit également de développer un caractère particulier à chaque pôle en renforçant son identité locale et un double sentiment d'appartenance à la fois métropolitaine et locale.

Source Lecture des 10 projets du Grand Paris. Analyses synthétique et remarques transversales. Juin 2009. PUCA (Extraits) Par Internet

L'équipe MVRD

Le bureau d'architectes MVRD, fondé en 1991 à Rotterdam est un collectif d'architectes composé de trois personnes : Winy Maas, Jacob Van Rijs et Nathalie de Vries. Ils ont à leur actif diverses réalisations aux Pays Bas. En association, avec deux autres cabinets d'architectes il présentent un Grand Paris qui devrait selon eux "devenir une des villes les plus qualitatives, vertes et compactes du monde. Le projet de Grand Paris de MVRD par son approche avant-gardiste et utopiste de réorganisation totale de la ville, fait songer à Le Corbusier, à l'architecte israélien Yona Friedman ou à certains constructivistes de l'URSS des années 20. MVRD a réalisé de nombreuses constructions aux Pays Bas et en Grande Bretagne. La conception d'un immeuble de bureaux de 20 000 m² dans la ZAC de Rungis a été confiée à MVRD (Winy Maas). Elle se fonde sur des principes de l'architecture "durable" avec une consommation énergétique limitée.

MVRD a été le seul cabinet d'architectes parmi les dix retenus par N.Sarkozy à présenter des images très abstraites de la ville, grises et bleues, schématisant les possibilités de façon non réaliste, mais avec des outils graphiques qui permettent d'expliquer de façon radicale leur projet en images.

Pas de volonté donc de nous montrer ce à quoi pourrait ressembler Paris en 2050, MVRD préférant plutôt étayer ses concepts.

Projet utopiste global pour le Grand Paris

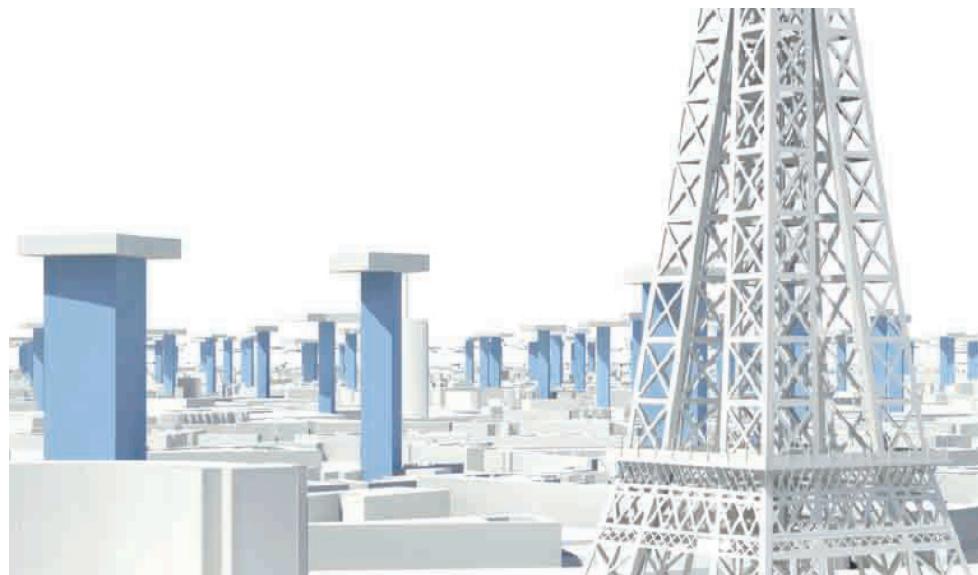


Vues abstraites de Paris, ville compacte

Deux projets utopistes plus spécifiques pour le Grand Paris :

La Super Sorbonne et Les Ecoles suspendues.

SUPER SORBONNE



La "Super Sorbonne" est un bâtiment ultra compact et très haut qui ferait approximativement trois fois la tour Montparnasse. L'image de la "Super Sorbonne" ne présente pas un dessin de façade, mais une simple proposition volumétrique. Les images de la Sorbonne comme des écoles sont conçues pour éviter que le public ne les prenne pour argent comptant. Ces images sont plus des allégories que des plans. Pour ce qui concerne les écoles, les architectes de MVRD avaient d'ailleurs précisé "nous ne souhaitons pas suspendre toutes les écoles".

Comme on le verra dans le commentaire du PUCA ci-dessous, MVRD présente des propositions très concrètes et immédiates pour la ville, sans exiger la reconstruction ex nihilo, ce qui les différencie du projet global de Le Corbusier concernant Paris.

Commentaire du projet de MVRD

MVRD distingue trois avenirs possibles pour l'avenir de la métropole parisienne :

Le premier, intitulé Métropole PLUS, propose la constitution d'une grande métropole compacte mais hétérogène : *"Non pas une métropole polycentrique ni une agglomération homogène autour d'un Paris qui renforcerait toujours sa suzeraineté de centralité, mais un vaste espace de riches proximités, dense et nuancé, émaillé des zones aisées et des quartiers populaires, marqué de "pôles d'excellence", des "clusters" et des "gestes métropolitains" culturels ou de loisirs, des "corridors verts", un espace irrigué par des infrastructures de transports".*

La deuxième projection, intitulée Horizons PLUS, refuse la spécialisation des pôles et se donne comme objectif explicite *"d'obtenir plus de mixité fonctionnelle et socio-économique de tous et de chacun de ces Horizons"*. Il s'agit, dans ce scénario, de rééquilibrer les fonctions existantes au sein de chaque Horizon afin d'en faire des territoires mélangés et mixtes.

Enfin, Paris PLUS, s'appuie sur un Paris dense qui laisse se constituer à ses limites, au-delà d'un rayon de 15 km, quelques horizons plus paysagers, économiquement autonomes. *"Plus qu'une déformation de l'hypothèse Horizons PLUS avec un Paris hypertrophié (6,5 millions d'habitants par rapport aux 4,5 du scénario H+), il s'agit d'une redéfinition métropolitaine qui englobe quelques rares territoires relativement autonomes. Techniquement, ça procède d'une requalification profonde de Paris à cette nouvelle échelle, pour intégrer et lisser les tissus denses au-delà du périphérique, de promouvoir la prolongation des lignes de métro".*

Source : Lecture des 10 projets du Grand Paris. Analyses synthétiques et remarques transversales Juin 2009. PUCA (Extraits) Par Internet

L'équipe LION-DESCARTES

Le Groupe Descartes, composé d'enseignants et chercheurs de l'école d'architecture et du campus de Marne-la-Vallée, s'articule autour d'[Yves Lion](#), architecte et urbaniste (Grand prix de l'urbanisme en 2007), notamment lauréat en 2007 d'un [projet urbain de soixante hectares](#) (logements, hôtels, équipements et espaces publics) sur les hauteurs de La Mecque.



Sur cette image, on voit à la confluence Seine-Marne une tour blanche qui émerge ; mais la ville autour, elle, ne semble pas transformée.

HABITER LES FLEUVES ET COURS D'EAU



Sur ces deux images, le groupe Descartes nous montre comment une série d'interventions somme toute modestes si on les compare à d'autres, peuvent parvenir à transformer une zone fluviale ou un quartier pavillonnaire.

Commentaire du projet Lion-Descartes

L'équipe Lion-Descartes envisage de créer **vingt villes durables d'environ 500 000 habitants** pour “créer un local métropolitain” et améliorer la gouvernance. Cette vingtaine de grandes villes “garantiront une scène d'acteurs qui saura jouer la complémentarité entre le local et le métropolitain, constitueront des territoires pertinents pour l'organisation des proximités inédites et pour la mise en oeuvre des outils de régulation des interactions entre transport et aménagement”.

Ces vingt villes seraient organisées suivant le modèle de la ville en fuseaux qui articule le développement urbain autour des réseaux, en s'appuyant sur des polarités existantes. Pour cela, l'enjeu est donc de densifier les pôles existants.

Source Lecture des 10 projets du Grand Paris Analyses synthétiques et remarques transversales. Juin 2009 – PUCA (Extraits) Par Internet

Le groupe AUC

L'Agence AUC (Ab Urbe Condita) a été fondée par Djamel Klouche. Parmi les réalisations de l'Agence, on peut citer l'aménagement des espaces portuaires au Havre, la requalification urbaine et la réhabilitation du quartier des Courtilières à Pantin, le projet urbain sur l'île de Baud-Chardonnet à Rennes.

Projet de restructuration du Louvre à Paris



Le Louvre deviendrait un “collecteur métropolitain” connecté aux flux et aux commerces.

Source : Internet

Commentaire du projet AUC

Une large équipe d'urbanistes et d'architectes s'est construite autour de l'[AUC](#), l'agence de Djamel Klouche, pour construire une proposition dense basée sur une multitude de situations, à plus ou moins petite échelle. L'équipe s'est intéressée à ce qui se passait dans les autres métropoles mondiales pour mieux déterminer comment mener une politique urbaine intelligente à Paris. L'AUC en a tiré sept grands thèmes d'action, parmi lesquels on trouve une volonté de stimuler et de mettre en valeur les territoires oubliés de la métropole, dont évidemment les banlieues.

L'équipe Castro

Roland Castro est un architecte et un militant politique. Sa réflexion intègre l'aspect politique et citoyen d'une architecture urbaine. Il a créé le *Mouvement de l'utopie concrète*. De 2008 à 2009, Roland Castro est à la tête d'une équipe pluridisciplinaire avec laquelle il participe à la consultation sur le Grand Paris lancé par Nicolas Sarkozy.



Image de Synthèse
du Parc de la
Courneuve.
Source : Internet

L'île de Vitry. Source : Internet



L'équipe Castro (Suite)



Le Port de
Genevilliers.
Source : Internet

Commentaire du projet de l'Atelier Castro

Castro identifie cinq thèmes de développement urbain incompatibles avec l'après-Kyoto :

- ▶ la ville “générique”, expression de la globalisation en cours, laquelle impliquerait l'émergence, sur toute la planète, de formes urbaines et architecturales voisines voire identiques,
- ▶ la ville diffuse,
- ▶ la ville privatisée,
- ▶ la ville “moderne” des grands ensembles,
- ▶ la ville “éco-quartieriste”, donnant la priorité exclusive aux considérations environnementales, au détriment d'enjeux sociaux.

Partant de là, l'équipe oppose un idéal de métropole de l'après-Kyoto, fondé sur les “10 principes du droit à l'urbanité”. Cette proposition se traduit par la création d'un **Grand Paris intégrant les grands ensembles**. Il s'agit ainsi de constituer ou de renforcer de multiples pôles de grande intensité urbaine. La métropole du Grand Paris est donc une ville compacte, contenue et limitée. La situation et la configuration des grands ensembles – espaces de faible densité, possédant de multiples possibilités d'évolution et dont la puissance publique maîtrise le foncier – en font ‘le cœur battant où doit émerger une nouvelle civilisation urbaine’.

Source Lecture des 10 projets du Grand Paris Analyses synthétiques et remarques transversales Juin 2009. PUCA (Extraits) - Par Internet

L'atelier Portzamparc

Eléments de biographie :

Christian de Portzamparc (1944-) le premier français à recevoir le "Prix Pritzker d'architecture" a mis en oeuvre le concept *d'ilot ouvert* : donner au quartier un caractère fondé sur l'alternance de hauteurs, de couleurs, de matériaux, et de style architecturaux. Réalisations : Château d'eau de Marne-la-Vallée, Immeuble de Fukuoka Japon, Cité de la musique à Paris, Tour LVMH à New York, Cidade de musica Rio de Janeiro Brésil, Hôtel de Région à Lyon.



Projet pour le
Grand Paris
2050 : Train
rapide sur le
périphérique
Source :
Internet

Création d'une gare à Aubervilliers :
quatre tours et une dalle
Source : Internet



L'atelier Portzamparc (Suite)

Commentaire du projet de l'Atelier Portzamparc

Portzamparc souhaite rompre avec la structure radioconcentrique, et également avec le modèle polycentrique qu'il qualifie "*d'illusion, de duplication du centre*". Pour ce faire, il emprunte à Deleuze et Guettari la figure du rhizome. Un rhizome "*désigne la vitalité de ces organes en réseaux de la métropole, qui n'existeraient pas sans le centre mais n'en sont pas une extension, qui ont une autonomie relative mais sont en relation entre eux et avec d'autres métropoles*".

Les rhizomes ont un ou plusieurs centres, des pôles, des fonctions, des prolongements. Ils sont conçus comme des ensembles diversifiés fonctionnellement, sans être autonomes et complets, et reliés les uns aux autres. Pour l'équipe, le rhizome propose un mode de conciliation entre performance et savoir faire :

"Organiser le développement de grands rhizomes est favorable au renforcement de la performance et de la compétitivité métropolitaine. Au sein de chacun de ces rhizomes, on rend possible les interactions et les synergies entre grandes fonctions métropolitaines (le productif, la recherche/innovation, le récréatif, la connectivité...). Autrement dit, on facilite la densification de pôles d'emploi majeurs.

Dans le même temps, le développement de ces rhizomes propose les conditions spatiales pour répondre à la crise du "bien vivre" en métropole. La conception de chacun de ces rhizomes, non comme un "pôle urbain" mais comme des ensembles diversifiés alternant hautes et basses densités, structurés autour des grands "parcs urbains" est en mesure de répondre à une aspiration constante et unanime des populations : le besoin d'espace".

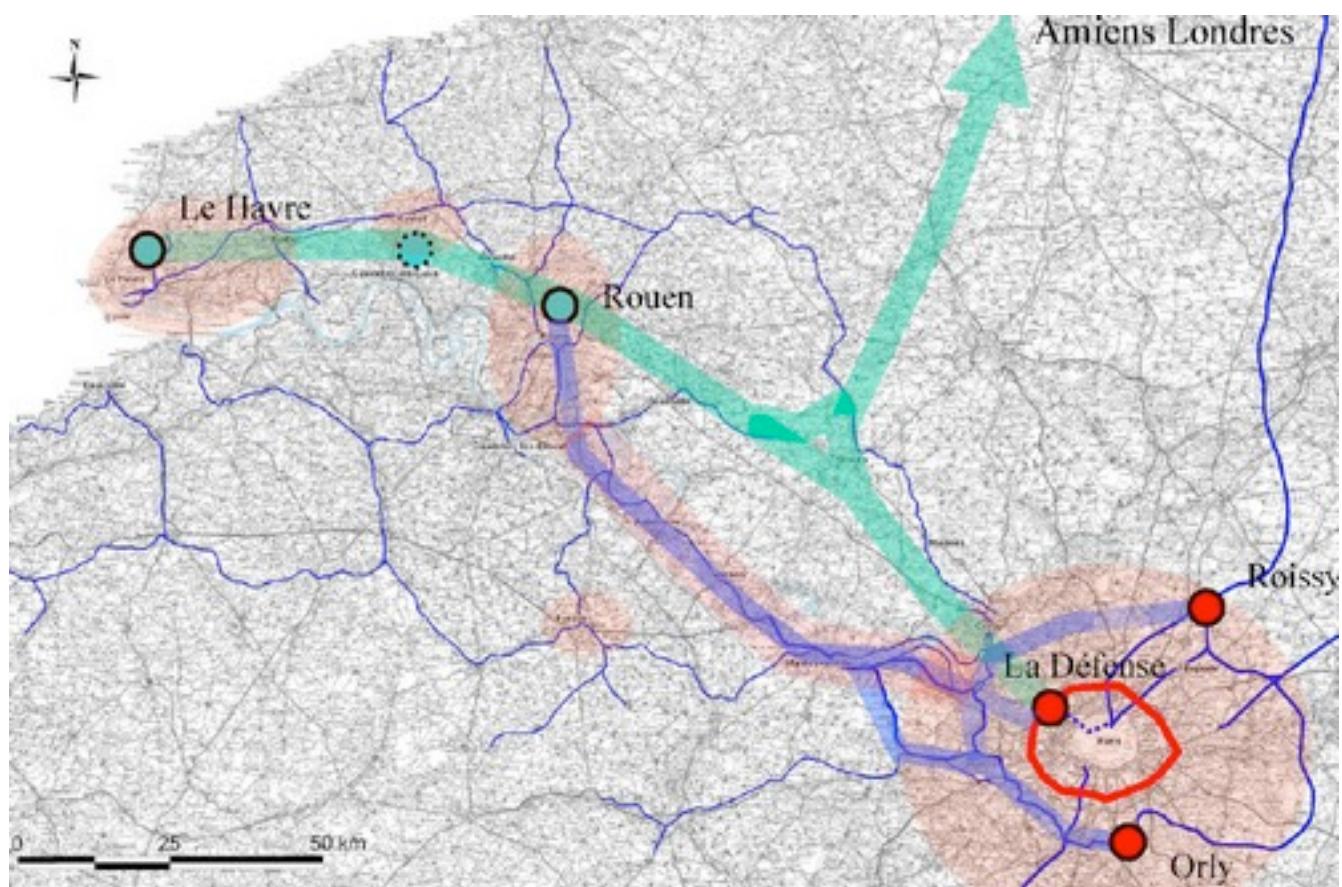
A l'échelle du quartier, Portzamparc préconise un désenclavement généralisé et l'instauration d'un maillage afin de restaurer de la lisibilité, de la visibilité. Pour ce faire, il propose de créer un urbanisme d'îlots et développe son concept d'îlot ouvert conçu comme "*une manière de bâtir entre les rues en donnant à plusieurs programmes leurs autonomies, leurs jours, leurs adresses, sans les accolter en mitoyen*".

Source Lecture des 10 projets du Grand Paris Analyses synthétiques et remarques transversales 2009
PUCA -(Extraits) - Par Internet

L'atelier Grumbach

Eléments de biographie

Antoine Grumbach (1942...) est architecte et enseignant à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville. Il considère que la ville relève d'une construction en perpétuel inachèvement, faite de sutures, d'émergences de l'histoire, de rapports sociaux. Il s'agit de prendre en compte de façon globale la forme urbaine par sa pratique et la combinaison de ses implications sociales et économiques. Quelques réalisations d'Antoine Grumbach : Coordination de la rénovation du quartier Mare-Cascades (Paris 20^e), Bâtiments Vauban et D'alembert de l'Université de Versailles - St Quentin en Yvelines - Architecte coordonnateur de la ZAC Porte de Pantin à Saint Denis et de la ZAC Canal Porte D'Aubervilliers. Antoine Grumbach a occupé et occupe des fonctions au Plan Construction (ex-Ministère de l'Equipment), au Comité National des Villes, et dans divers organismes administratifs ou de recherche. Antoine Grumbach a assuré et assure également des tâches d'enseignement en France, au Venezuela, aux USA (Princeton, New-York ...).



La proposition d'Antoine Grumbach Seine Métropole. Source : Internet

Commentaire du projet d'Antoine Grumbach

Antoine Grumbach propose un projet d'urbanisation discontinue et multipolaire. En proposant Paris-Rouen-Le Havre comme perspective pour le Grand Paris, il s'inscrit également dans la critique de la croissance radio-concentrique de l'agglomération parisienne. La métropole post-Kyoto se traduit pour l'équipe Grumbach par la nécessité de penser la solidarité entre l'urbain et le rural, c'est à dire de concevoir un modèle "*où l'espace agricole n'est plus un vide ni une variable d'ajustement mais une part du système global, aussi incontournable que l'espace bâti*". Ce modèle d'urbanisation discontinue et multipolaire s'organise autour :

- des pôles consolidés en renforçant les centres anciens des villes considérées,
- des lieux d'interconnexion qui deviennent les pôles de cette "*ville intense*". Ces "*noeuds de réseau*" qui assurent "*l'articulation entre les réseaux et permettent de passer d'un mode à l'autre, du lent au rapide, du local au lointain*" deviennent des lieux de centralité : ces espaces d'usage doivent jouir d'une certaine animation, via la mise en œuvre d'une mixité sociale et fonctionnelle,
- la "*ville paysage*" créée en mêlant la nature à l'urbain et en créant des trames vertes et bleues afin de préserver les espaces naturels. Egalement qualifiée de "*ville à 20 minutes*", c'est l'idée d'une ville permettant d'assurer les besoins de la vie quotidienne dans l'espace de la proximité en privilégiant les modes doux. Elle est étroitement liée au développement de mixités fonctionnelles.

Source Lecture des 10 projets du Grand Paris Analyses synthétiques et remarques transversales 2009
PUCA (Extraits) Par Internet

L'atelier Nouvel

Eléments de biographie

Jean Nouvel (1945 -), militant pour un renouveau de l'architecture en France, il co-fonde le mouvement "Mars 1976", en opposition à l'héritage de la Charte d'Athènes, et participe à la création du Syndicat de l'architecture, en rupture avec l'Ordre des architectes. L'atelier Jean Nouvel, prix Pritzker 2008 a été maître d'oeuvre pour l'Institut du Monde Arabe, le musée du Quai Branly et a été retenu comme maître d'oeuvre pour l'Ile Seguin (ex usines Renault de Billancourt).



Paris vu depuis un
Haut nuit Scénario à
partir d'un croquis de
Frank Gehry, pour
une intervention au
sommet de la tour
Montparnasse

Commentaire du projet de Jean Nouvel

Associé avec Jean-Marie Duthilleul d'[AREP](#) et Michel Cantal-Dupart, l'atelier a proposé une dizaine de grandes mesures à prendre pour "préserver le statut" de Paris comme grande métropole mondiale. Parmi les axes forts, le réseau de transport de l'Ile-de-France, que Nouvel et ses associés souhaitent voir refondé afin de créer plus de connexions de périphérie à périphérie, ainsi que des nœuds d'interconnexions devenant des "hauts-lieux", denses et multifonctionnels. Ils proposent également de créer pour le Grand Paris un langage urbain propre en unifiant les éléments de mobilier urbain, les enseignes de taxi, les feux tricolores et autres, afin que Paris devienne reconnaissable au premier coup d'œil. Revient souvent dans cette proposition la nécessité d'intégrer l'art dans la ville, notamment afin de réveiller le patrimoine parisien à travers des interventions architecturales. Dans le projet de Jean Nouvel et de ses associés, on voit un Paris encore plus vertical, parsemé des tours si chères à Nouvel, pointes lumineuses dans le ciel parisien.

L'atelier Nouvel - Suite

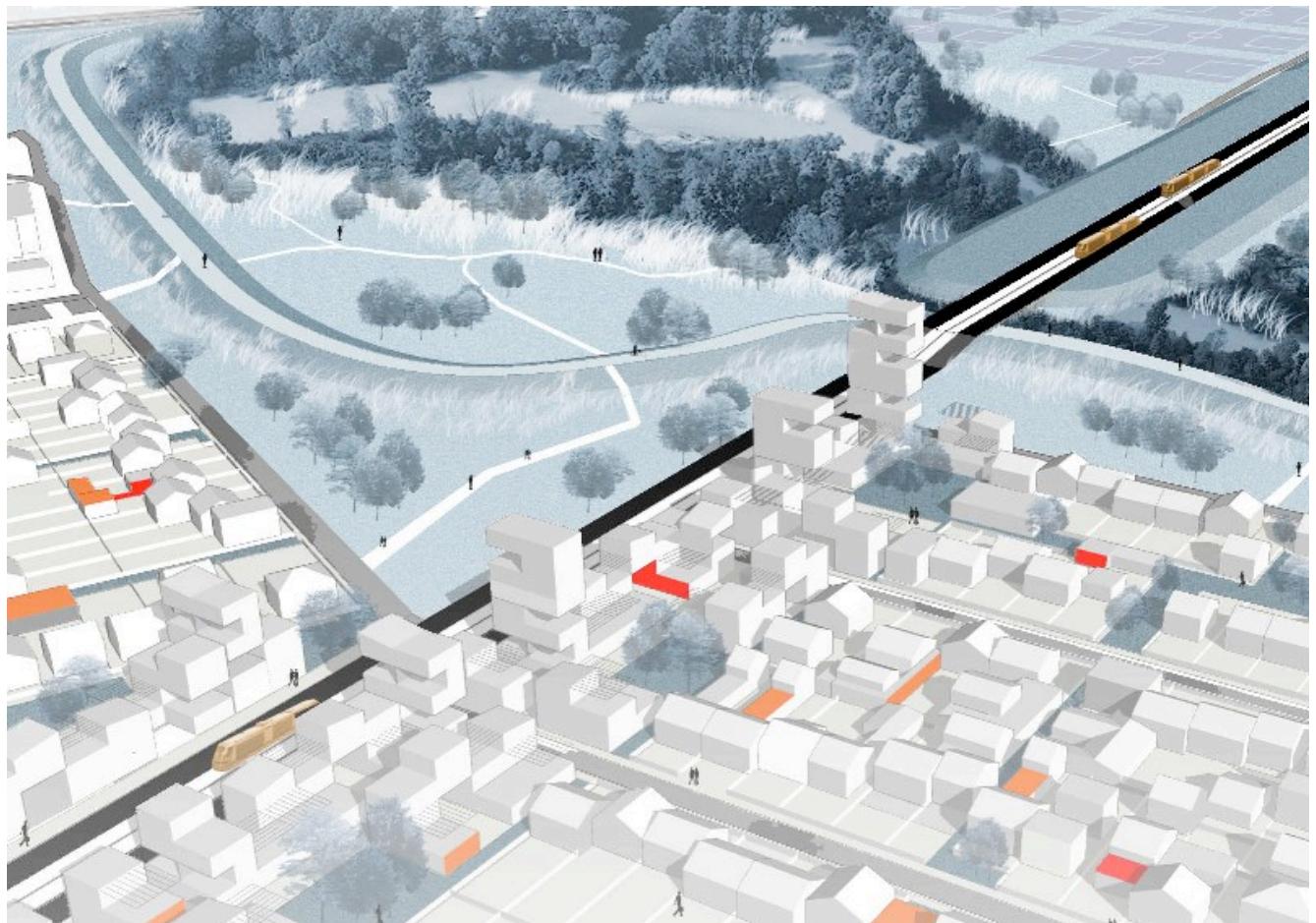


Avant/Après : transformations d'un immeuble de logements sociaux selon les principes de l'architecture durable.

L'équipe Studio 09

Présentation de l'équipe :

Bernardo Secchi et Paola Vigano, urbanistes italiens à la tête de «[Studio 09](#)» (ils changent de suffixe numérique chaque année, 09 étant pour 2009), ont travaillé sur les plans directeurs de diverses villes italiennes (Begame, Sienne) et au réaménagement de centres historiques (notamment sur le nouveau quartier de la Courrouze à Rennes).



Cette image montre une zone pavillonnaire densifiée avec une forte présence naturelle, ainsi que des espaces réservés aux déplacements à différentes vitesses (voies piétonnes, tramway).

L'équipe Studio 09 - Suite



L' image ci-contre, où l'on situe le centre parisien en haut à gauche (prendre pour repère les îles de la Cité et Saint-Louis) et, où les cours d'eau sont représentés en rouge, schématise à travers les surfaces bleutées la volonté de l'équipe de redonner de l'espace aux zones naturelles.

Commentaire du projet du studio 09

Studio 09 est la seule équipe à s'opposer à une vision polycentrique du territoire et propose une "métropole complètement désenclavée, poreuse, perméable, isotrope". Compacité et porosité contribuent, de manière conjuguée, à la construction du territoire métropolitain. Le projet d'une ville poreuse s'appuie sur une "couche de lieux significatifs" définis au regard de critères différents (la topographie, la géographie, les pôles existants..). La porosité se construit "en profitant des trous de différentes dimensions qui s'ouvrent fréquemment dans le tissu urbain, même dans sa partie la plus compacte" et permet de construire, à partir d'elle, la perméabilité de la métropole. Le projet de ville poreuse intègre les préoccupations environnementales : par exemple, le long des rivières, la ville poreuse se définit entre biodiversité et utilisation des berges par des ports de tailles différentes. "La ville poreuse est une ville où la biodiversité percole et où les parcs ne séparent pas".

L'isotropie devient la figure qui s'oppose à l'organisation pyramidale et hiérarchisée de la métropole radio-concentrique et localement elle s'oppose à la métropole multipolaire "L'isotropie est évidemment un état idéal auquel on peut tendre, une situation physique dans laquelle on n'a pas de direction privilégiée".

Décisions de Nicolas Sarkozy sur le “Grand Paris”

(Onze idées retenues par Nicolas Sarkozy : présentation du Moniteur)

Le chef de l'Etat a rendu son verdict sur le Grand Paris le 29 avril 2009, à la Cité de l'architecture. Lors de l'inauguration de l'exposition consacrée aux propositions des dix équipes d'architectes-urbanistes sur l'avenir de la métropole parisienne, il a prononcé un discours ambitieux, donnant sa vision de la ville pour le XXI^e siècle et esquissant ce que devra être la capitale d'ici à une trentaine d'années (...)

PARIS - LE HAVRE

“Faisons, le choix stratégique que nous dicte la géographie : Le Havre, c'est le port du Grand Paris et la Seine, l'axe nourricier autour duquel la métropole a vocation à s'ordonner. La grande vitesse sur l'axe Le Havre – Paris, qui mettra Le Havre à une heure de Paris, et le développement d'un grand port de transformation à Achères, à l'embranchement du réseau fluvial Nord Europe et de la Seine s'imposent logiquement”.

FORETS

“La proposition de planter une forêt d'un million d'arbres sur les 2500 hectares du cône de bruit de Roissy mérite que l'on s'y arrête. Elle permettrait à elle seule de capturer treize tonnes de carbone par an.

Commentaires du Moniteur:

Deux équipes ont suggéré de planter une forêt autour de Roissy (...) Le chef de l'Etat s'est aussi montré intéressé par l'idée (...) d'étendre les forêts franciliennes de 30% pour réduire d'un ou deux degrés la température pendant un pic de chaleur nocturne à Paris (...)

LIEUX SYMBOLIQUES

“Le Grand PARIS a besoin d'une nouvelle géographie culturelle, d'une nouvelle géographie de pouvoir. Il a aussi besoin de repères, de monuments, de lieux symboliques et familiers à travers lesquels chaque territoire participe à l'identité commune”.

Commentaires du Moniteur

La plupart des architectes ont relevé le manque d'identité de la métropole et la nécessité de créer des lieux singuliers, des monuments qui puissent la caractériser et lui donner une consistance (...)

ENVIRONNEMENT

“Toutes les visions convergent vers un Grand Paris (...) maillé de trames vertes qui pénètrent jusque dans Paris, avec des jardins suspendus sur les toits (...), des berges de la Seine et de la Marne reconquises et, à la lisière de l'urbanisation, des jardins familiaux, des serres (...) et, sur les zones humides inondables, des constructions sur pilotis. Tout cela est possible”.

Commentaires du Moniteur

Pour le chef de l'Etat, le Grand Paris dessine le modèle de la ville durable. La mise en œuvre de cette ambition s'appuie sur les nombreuses propositions des équipes dans ce domaine, la première phase de la consultation ayant porté sur la métropole du XXI^e siècle de l'après-Kyoto (...)

TRANSPORTS

“Le Grand Paris appelle un nouveau système de transport rapide à grande capacité qui permettra de relier les polarités urbaines de demain (...) Je souhaite que là où c'est possible, il soit aérien, que son design, son ergonomie, sa technologie, soient exemplaires (...) qu'il permette que se déplacer devienne un plaisir.”

Commentaires du Moniteur

Nicolas Sarkozy a annoncé un grand plan transport de 35 milliards d'euros. Le projet de métro automatique (130 km) élaboré par Christian Blanc, secrétaire d'Etat au Développement de la région capitale en constitue la pierre angulaire (...)

LE FONCIER INVISIBLE

“L'obstacle n'est pas dans la rareté du foncier, il est dans la façon dont on le gère. En recensant toutes les superficies disponibles, on révèle (...) une offre foncière de 200 Km², soit deux fois la superficie de Paris intra-muros.”

Commentaires du Moniteur

La métropole parisienne abonde en foncier potentiellement constructible, mais les formes multiples qu'il revêt nuisent à sa visibilité estime le Groupe Descartes qui recense 268 km² de foncier disponible, soit deux à trois fois ce qui serait nécessaire pour construire 1,5 millions de logements d'ici à 2030 (...)

CONTINUITÉ DE L'ESPACE URBAIN

“Il faut rétablir la continuité des cheminements, construire des ponts, des passerelles, couvrir les coupures, transformer les nationales en boulevards (...) Regardez le périphérique : il isole Paris bien davantage que jadis le mur des fermiers généraux. Cela ne peut plus durer.”

Commentaires du Moniteur

Le territoire de Paris est lacéré de coupures qui interrompent la continuité du sol et la lisibilité des cheminements. Les solutions proposées passent par l'enfouissement ou la couverture de certaines infrastructures (...)

NOUVELLES CENTRALITES

“Lançons de grandes opérations d'aménagement qui vont changer le paysage urbain. A Gennevilliers, à la Courneuve, au Bourget, dans la Plaine Saint Denis, autour de Vitry, d'Orly, de Clichy-Montfermeil nous devons faire émerger de nouvelles centralités urbaines.”

Commentaires du Moniteur

La métropole parisienne souffre de la toute puissance de son centre, renforcée par la croissance des lignes de métro et de RER aux Halles. Il manque des relais de centralité en périphérie, notamment aux points d'interconnexion du futur réseau de transport en commun (...)

LE PAVILLONNAIRE

“Pour libérer l'offre, il faut dérèglementer, éléver les coefficients d'occupation des sols et rétablir la continuité du bâti dans les zones denses ; permettre à chaque propriétaire d'une maison de s'agrandir, d'ajouter une pièce ou un étage.”

POLITIQUE DE LA VILLE

“On ne peut se contenter de rénover l'habitat (...) Il faut en finir avec tous les zonages, les zones d'activité, les zones industrielles, les zones résidentielles (...) le vieux fonctionnalisme a vécu, il a fait assez de dégâts. Retour à la mixité.”

Commentaires du Moniteur

En dénonçant le zonage qui a marqué profondément l'urbanisme et l'aménagement urbain dans l'après-guerre, Nicolas Sarkozy reprend une profession de foi proclamée par la plupart des architectes et des urbanistes, depuis maintenant plus de 20 ans, mais encore trop peu souvent mise en oeuvre dans les faits (...)

LOGEMENTS

“Pour résorber le déséquilibre entre l'offre et la demande, il faut construire davantage : 70 000 logements par an ,plus du double du rythme actuel. C'est l'objectif que nous devons nous fixer.”

Commentaires du Moniteur

Nicolas Sarkozy met la barre très haut en matière de construction de logements. C'est aussi largement plus que ce que prévoit le SDRIF, qui fixe les besoins à 60 000 logements par an (...)

Source : Le Moniteur 15 mai 2009

Commentaires de la rédaction sur les décisions de N.Sarkozy

Les dix points du discours de N.Sarkozy, s'ils étaient mis en oeuvre dans leur totalité feraient de l'agglomération parisienne une ville globale comparable à New York ou Shanghai. Le projet dépasse d'ailleurs la région stricto sensu, puisqu'il reprend la proposition du Cabinet d'architecte de L'atelier Grumbach visant à organiser le couloir Paris – Le Havre.

C'est la première fois que l'Etat présente pour une agglomération française, et, en l'occurrence l'agglomération parisienne, un projet de cette ampleur. Il faut remonter à la période gaulliste où le Général de Gaulle avait engagé un processus de restructuration de l'agglomération parisienne. Elle se fondait sur la théorie des villes nouvelles, mises en oeuvre notamment en Grande Bretagne quelques décennies plus tôt. Les Villes nouvelles ont été créées non seulement en région parisienne, mais aussi auprès d'autres agglomérations de province.

L'objectif des villes nouvelles était de maîtriser le développement urbain, concentré dans de nouvelles zones urbaines, proches de l'agglomération existante, mais en discontinuité avec celle-ci. Des évaluations des villes nouvelles ont été réalisées. Cette politique volontariste a créé de nouvelles unités urbaines avec une énorme consommation des espaces. Il faut ajouter que les villes nouvelles n'ont pas bloqué le développement du péri-urbain.

Les 10 points de Sarkozy et la Loi elle-même se fondent sur une théorie d'organisation de l'espace très différente des villes nouvelles, la théorie des clusters rebaptisés en France pôles de compétitivité.

Présentation de la loi du 3 juin 2010 sur le Grand Paris

Structure de la Loi

La loi relative au Grand Paris est organisée comme suit :

- Article 1 *NDLR cet article constitue l'exposé des motifs de la Loi.*
- Titre I Elaboration et outils de mise en oeuvre du réseau de transport du Grand Paris (articles 2 à 6 inclus),
- Titre II Etablissement public Société du Grand Paris (articles 7 à 14 inclus),
- Titre III Elaboration et gestion du réseau de transport du Grand Paris (articles 15 à 20 inclus),
- Titre IV Développement territorial et projets d'aménagement (article 21 à 22 inclus),
- Titre V Dispositions relatives au logement (articles 23 à 24 inclus),
- Titre VI Dispositions relatives à la création d'un pôle scientifique et technologique sur le plateau de Saclay. (articles 25 à 34 inclus),
- Annexe A : liste des communes incluses dans le périmètre de l'établissement public de Paris-Saclay
- Annexe B : liste des communes visées à l'article 35 *NDLR : l'article 35 est consacré à la Zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay.*

Commentaire sur la structure de la Loi

La Loi sur le Grand Paris se fonde sur la thèse selon laquelle l'organisation de l'espace se déterminerait à partir de : *l'élaboration et les outils de mise en oeuvre du réseau de transport du Grand Paris*. C'est une thèse qui a longtemps été celle de la Direction des routes de l'ex Ministère de l'Equipement selon laquelle les grands axes routiers - et notamment les autoroutes - induisaient le développement économique. La SNCF tenait le même raisonnement pour ce qui concerne le TGV.

L'examen des études de cas réalisées à la fois pour les autoroutes et le TGV montre qu'il faut nuancer cette proposition, le développement local étant induit par divers facteurs et non pas seulement par l'infrastructure. Ces considérations concerneront les propositions d'infrastructures de Sarkozy, comme d'ailleurs celles du STIF. Comme on le verra, la Loi, comme d'ailleurs les dix propositions de Nicolas Sarkozy, présentent une ambition comme je l'ai dit plus haut, technique, très loin des propositions - utopies mises à part - des 10 architectes.

Extraits de la Loi et commentaires de la rédaction

Article 1^o

Le Grand Paris est un projet urbain, social et économique d'intérêt national qui unit les grands territoires stratégiques de la région d'Ile-de-France, au premier rang desquels Paris et le cœur de l'agglomération parisienne, et promeut le développement économique durable, solidaire et créateur d'emplois de la région capitale. Il vise à réduire les déséquilibres sociaux, territoriaux et fiscaux au bénéfice de l'ensemble du territoire national. Les collectivités territoriales et les citoyens sont associés à l'élaboration et à la réalisation de ce projet.

Ce projet s'appuie sur la création d'un réseau de transport public de voyageurs dont le financement des infrastructures est assuré par l'Etat.

Ce réseau s'articule autour de **contrats de développement territorial** définis et réalisés conjointement par l'Etat, les communes et leurs groupements. Ces contrats participent à l'objectif de construire chaque année 70 000 logements géographiquement et socialement adaptés à l'Ile-de-France et contribuent à la maîtrise de l'étalement urbain.

Le projet du Grand Paris favorise la recherche, l'innovation et la valorisation industrielle au moyen de **pôles de compétitivité** et du **pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay** dont l'espace agricole est préservé.

Ce projet intègre un objectif de croissance économique afin de soutenir **la concurrence des autres métropoles mondiales**.

Le réseau de transport du Grand Paris est étroitement interconnecté avec le réseau préexistant en Ile-de-France. Il s'inscrit dans le maillage du réseau ferroviaire, fluvial et routier national afin de réduire les déséquilibres territoriaux. Il doit permettre des liaisons plus rapides et plus fiables avec chacune des régions de la France continentale et éviter les engorgements que constituent les transits par la Région Ile-de-France.

Commentaire de la rédaction sur l'article 1

L'article 1^o de la Loi constitue l'exposé des motifs pour l'ensemble de la Loi, avec les thèmes qui seront développés dans les Titres et articles suivants de la Loi :

- ✓ le grand Paris est un projet d'organisation de l'espace d'intérêt national,
- ✓ ce projet d'appuie sur un réseau de transport de voyageurs,
- ✓ il est mis en oeuvre par des contrats Etat /Collectivités territoriales
- ✓ il se fonde sur les pôles de compétitivité et sur un nouveau pôle : celui de Saclay
- ✓ son objectif est de permettre de soutenir la concurrence des autres métropoles .

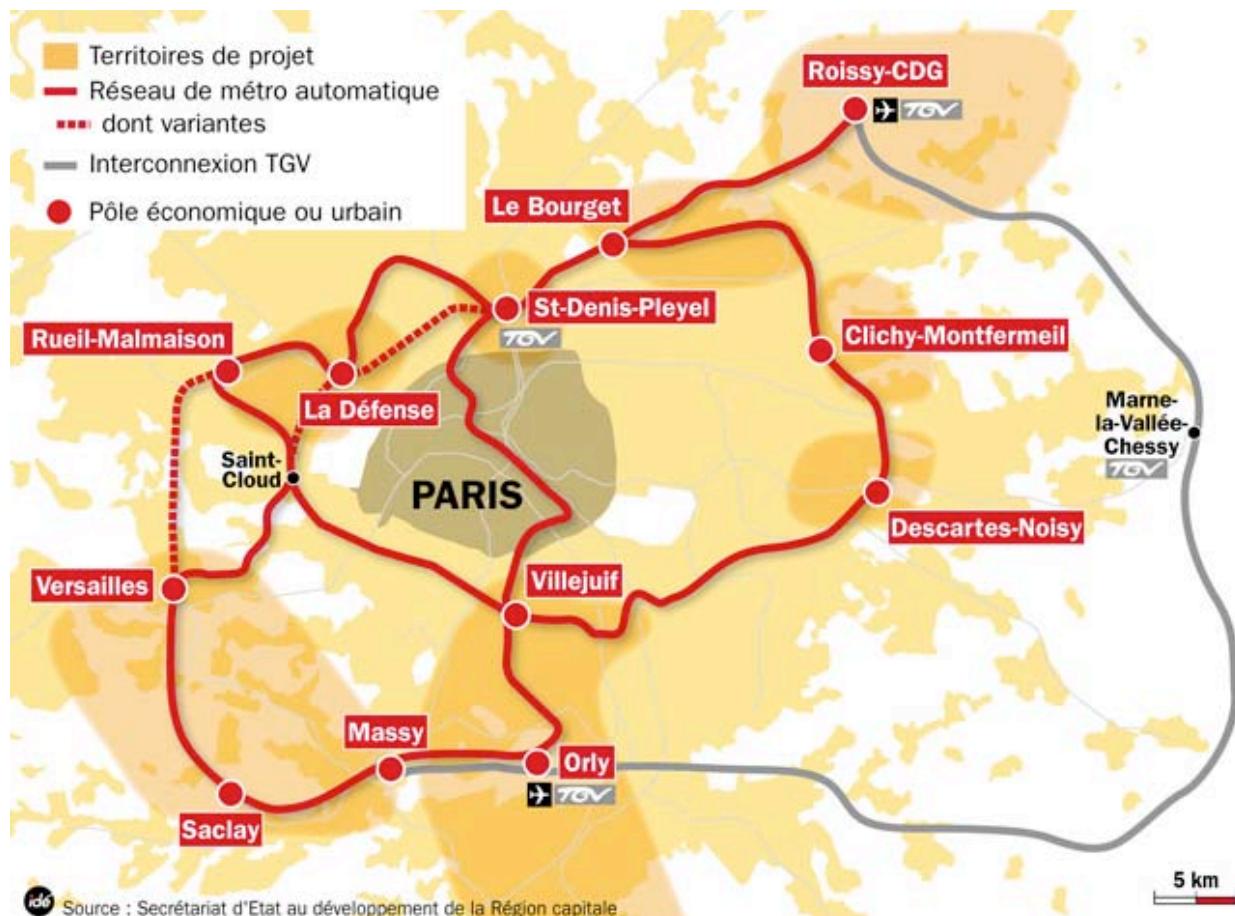
Ces remarques renvoient aux éléments de l'article 1 qu'on peut lire ci-dessus en rouge.

Titre 1^o : Elaboration et outils de mise en oeuvre du réseau de transport public du Grand Paris (article 2 à 6 de la loi)

Article 2 - I (Extraits)

Le réseau de transport public du Grand Paris est constitué des infrastructures affectées au transport public urbain de voyageurs au moyen d'un métro automatique de grande capacité en rocade, qui en participant au désenclavement de certains territoires, relie le centre de l'agglomération parisienne, les principaux pôles urbains, scientifiques, technologiques, économiques, sportifs et culturels de la Région Ile de France, le réseau ferroviaire à grande vitesse et les aéroports internationaux, et qui contribue à l'objectif de développement d'intérêt national.

Le projet Sarkozy pour la Région Ile de France



Source : Internet

Article 2 - I (Extraits)

Le financement par l'Etat de ce nouveau réseau de transport est indépendant de sa contribution aux contrats de projets conclus avec la Région d'Ile-de-France permettant la création, l'amélioration et la modernisation des réseaux de transport public. Ces mesures permettent de renforcer en priorité la qualité du service rendu par les réseaux de transport public, en particulier dans le cœur de l'agglomération parisienne, notamment en termes de sécurité, de fréquence et de ponctualité. La réalisation de ce nouveau réseau de transport est coordonnée avec les mesures de création, d'amélioration et de modernisation du réseau existant en Ile-de-France.

Commentaire de la rédaction

Cette partie de l'article 1 soulève la question du financement du nouveau réseau, présenté comme devant bénéficier de nouveaux crédits, hors des crédits du contrat de plan. On trouvera ci-après les propositions du Rapport Carrez sur le financement du projet Sarkozy.

Financement du Grand Paris : le rapport de GillesCarrez

1 - Les investissements

Gilles Carrez, rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale chargé par Nicolas Sarkozy d'étudier le financement des projets de transports du Grand Paris a présenté ses conclusions le 30 septembre 2009. Il en a évalué le coût à 35 milliards € de crédits d'investissements, en deux phases. Le rapport Carrez indique notamment que "la réussite du volet transports du Grand Paris passe par un accord explicite entre l'Etat et la région d'Ile-de-France compétente pour les transports et le schéma régional d'aménagement."

La première phase d'investissements qu'il préconise - 24,4 milliards d'euros à l'horizon 2025 - permettrait de réaliser une rocade ferroviaire express autour de Paris (le projet Arc Express), le prolongement de la ligne 14 du métro au sud vers Orly et au nord à Pleyel, l'amélioration de la desserte de Roissy, la reconfiguration du réseau RER, sa modernisation ainsi que le prolongement du RER E (Eole) à l'ouest. Le rapporteur retient aussi les opérations relevant de la logique actuelle des contrats de projets Etat-région et intéressant notamment les moyenne et grande couronnes comme le déploiement de bus à haut niveau de service ou l'offre de rabattement sur les pôles d'échange.

Figurent également les programmes de rénovation de matériel roulant et de mise en accessibilité aux personnes handicapées. Pour financer les investissements, le rapporteur préconise une poursuite de l'effort budgétaire, la modernisation des ressources fiscales assises sur les bureaux, les commerces et les locaux de stockage, une double contribution des usagers de la route (éco-redevance poids lourds à partir de 2013 et relèvement à 20 euros des amendes de stationnement). Contribuerait aussi au financement la fiscalité (mise en place d'une taxe spéciale d'équipement additionnelle), une taxe additionnelle à la taxe de séjour et les recettes de valorisation foncière, dont il n'attend que quelques centaines de millions d'euros.

Tout ceci rapporterait 17,6 milliards d'euros, laissant apparaître un solde à financer de 5,8 milliards. Pour le couvrir, il propose un emprunt de 9,3 milliards d'euros, "fléché" sur Eole, la ligne 14

et la rocade Arc Express. Au total, Gilles Carrez propose donc de recourir à l'emprunt à hauteur de 20,3 milliards d'euros (9,3 pour l'investissement et 11 pour le fonctionnement).

2 - Les crédits de fonctionnement

Gilles Carrez chiffre à 43,2 milliards d'euros les besoins de fonctionnement sur la période 2010-2025, réduits par emprunt à 38,2 milliards. Pour les financer, il prône d'augmenter deux fois les taux du versement transport (VT) des entreprises de 0,1 point (en 2010 puis en 2020) et "d'actualiser le zonage du VT" en intégrant en zone 2 l'ensemble de l'agglomération au sens de l'Insee. Il propose aussi une revalorisation de la tarification à un rythme "qui ne dépasse pas celui du pouvoir d'achat", sa restructuration profonde et sa modulation dans le temps, pour tenir compte des heures de pointe et des vacances. La contribution des usagers serait de 13 milliards d'euros, celle des employeurs de 14,5 milliards, et les contributions publiques devraient croître à un rythme de 4,2 points au-dessus de l'inflation, "exigeant un effort au niveau de la fiscalité régionale et départementale que la réforme de la taxe professionnelle rend plus difficile."

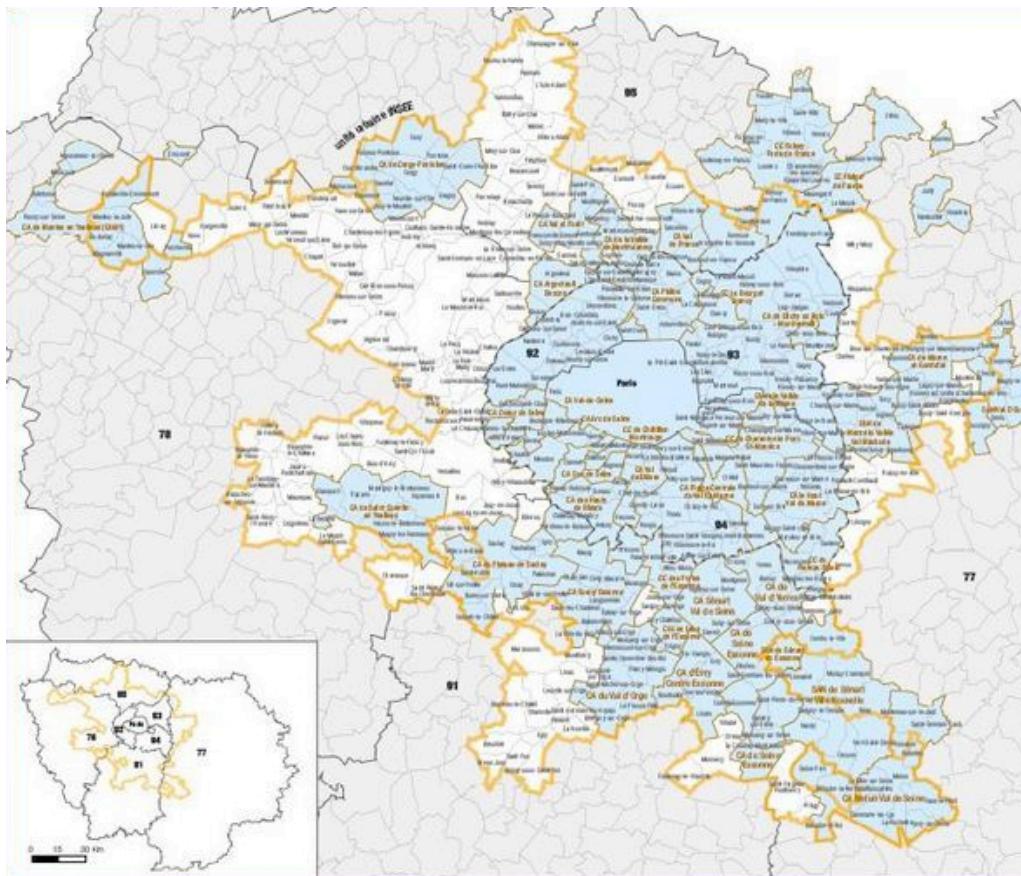
Commentaire de la rédaction

La partie de l'article 1 indiquée ci-dessus pose aussi la coordination entre :

- ✓ le réseau de transport de la Loi Sarkozy et celui envisagé par la Région Ile de France
- ✓ l'organisation administrative – très floue à ce jour – et les structures intercommunales existant déjà dans la Région Ile de France .On trouvera ci-après, page 46, la structure administrative dénommée "Paris-Métropole."

Dans l'encadré de la page 52, il apparaît un consensus concernant l'extension de Paris-Métropole. Par ailleurs, Nicolas Sarkozy a annoncé que le gouvernement allait signer le SDRIF, ce qui validerait le projet de transport de la région, partiellement contradictoire avec la Loi votée. A ce jour, nous ne disposons pas d'informations précises concernant une synthèse des deux projets.

Paris Métropole et le Grand Paris



Source : Internet

Paris Métropole a été créé lors des Assises de la métropole qui se sont tenues le 25 juin 2008 aux Docks de Saint Ouen en présence d'élus municipaux, des conseils généraux et régionaux ainsi que de représentants de l'Etat et d'experts, sous la forme d'un syndicat mixte ouvert d'études. Paris Métropole compte aujourd'hui 110 collectivités.

La droite rejoint enfin Paris Métropole

Après des mois de boycott, Patrick Devedjian a annoncé le 16 juin 2010 que les collectivités à majorité UMP des Hauts-de-Seine dans Paris Métropole (...) Valérie Pécresse, présidente du groupe UMP au Conseil de Paris s'est dite favorable à l'entrée d'un maximum de communes franciliennes dans Paris Métropole (...) Dans un communiqué, le groupe nouveau centre a déclaré que diverses communes allaient également rejoindre Paris-Métropole.

Ce revirement de l'UMP et du nouveau Centre fait suite à un déjeuner qui s'est tenu entre Nicolas Sarkozy, Bertrand Delanoé et Paul Huchon.

Source :L'Express 18/06/2010 Par Internet

Article 2 - II

Cet item ne sera pas analysé. Il comporte en effet des points d'organisation statistiques, techniques et juridiques qui n'appellent pas de commentaires particuliers.

Article 2 - III

La mise en place d'un réseau de transport de performance prioritairement affecté au transport ferroviaire entre les grands ports maritimes qui constituent la façade maritime du Grand Paris et le port de Paris est un objectif d'intérêt national. Au plus tard douze mois après la promulgation de cette loi - soit au plus tard en juin 2012. ndlr : le Gouvernement a présenté au Parlement un rapport sur la mise en place de ce réseau. Ce rapport présente également les possibilités de construire de nouvelles installations portuaires le long de la Seine afin de permettre une meilleure desserte du Grand Paris.

Commentaire de la rédaction

Ce troisième item de l'article 2 n'a apparemment, pas de rapport direct avec le projet Sarkozy présenté en page 49. Il fait référence très partiellement, aux propositions de l'une des équipes d'architectes consultées à propos du Grand Paris. En effet, l'équipe Grumbach considérait qu'il fallait prendre en compte, pour le Grand Paris l'ensemble Paris Le Havre. L'équipe Grumbach a, dans son projet, une vision du territoire à grande échelle. L'équipe avait présenté à l'appui du projet des images prises de nuit par satellite et montrant des ramifications urbaines sur tout l'espace Paris-Le Havre. Antoine Grumbach envisageait certes un développement des infrastructures le long, mais aussi autour du fleuve. Ce qui constitue une première différence avec la Loi Sarkozy. Mais le projet de l'équipe Grumbach consistait en une organisation globale de l'espace considéré. Dans l'item III de l'article 2 de la Loi Sarkozy, l'organisation de l'espace se résume aux seules infrastructures : par là les rédacteurs de la Loi développent l'idéologie ancienne de l'aménagement du territoire par l'infrastructure. Avec une seule différence, il ne s'agit plus d'infrastructure routière.

Article 2 - IV

Pas d'observation particulière

Article 3 - I

Le schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris visé au II de l'article 2 est établi après avis des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de coopération intercommunale, s'ils sont compétents en matière d'urbanisme ou d'aménagement, de l'Association des maires de France, du Syndicat mixte "Paris métropole", du Syndicat des transports d'Île de France et de l'Atelier international du Grand Paris.

Commentaire de la rédaction

L'avis de divers organismes sera sollicité, procédure classique pour les projets de l'Etat, d'infrastructures routières et ferroviaires, et engage peu l'Etat. A noter qu'un débat s'était instauré à la Direction des Routes en liaison avec l'ex-DAU, le CETUR et le SETRA pour engager une concertation et non plus le recueil d'un avis.

Article 3 - I (Suite)

Le public est également associé au processus d'élaboration du schéma. A cette fin, un débat public est organisé par la Commission nationale du débat public (...)

Ce débat porte sur l'opportunité, les objectifs et les principales caractéristiques du projet de réseau de transport du Grand Paris.

Commentaire de la rédaction

Le terme “associé”, qui permet, en principe au moins une concertation plus active que “l’avis” indiqué plus haut. Vu la complexité d’un tel dossier, seules des associations ou des syndicats disposant d’une capacité d’expertise pourront étudier au fond et formuler les points énumérés par la seconde ligne ci-dessus, ou des citoyens spécialisés sur ces questions (...)

Titre 2 Etablissement public “Société du Grand Paris.” Articles 7 à 14**Article 7 - I (Extraits)**

Il est créé un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé “Société du Grand Paris.”

Le décret du 7 juillet 2010 dispose

Article 1

L’établissement public “Société du Grand Paris” est placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé du développement de la région capitale, du ministre chargé de l’économie, du ministre chargé de l’urbanisme (...)

Article 7 - II

L’établissement public “Société du Grand Paris a pour mission principale de concevoir et d’élaborer le schéma d’ensemble des projets d’infrastructure composant le réseau de transport public du Grand Paris et d’en assurer la réalisation (...) A cette fin, l’établissement public “Société du Grand Paris” peut acquérir, au besoin par voie d’expropriation ou de préemption, les biens de toute nature, immobiliers et mobiliers, nécessaires à la création et à l’exploitation des infrastructures du réseau de transport public du Grand Paris.

Article 8 - I

L’établissement public « Société du Grand Paris » est dirigé par un directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d’un conseil de surveillance.

Article 8 - II

Le directoire comprend trois membres nommés, après avis du conseil de surveillance, par un décret qui confère à l’un d’eux la qualité de président du territoire. La nomination de ce dernier ne peut intervenir qu’après son audition par les commissions compétentes de l’Assemblée nationale et du Sénat.

Article 8 - III

Le conseil de surveillance est composé de représentants de l'Etat et d'élus des collectivités territoriales nommés pour une durée de cinq ans renouvelables pour la durée de leur mandat.

Le conseil de surveillance

Le décret du 7 juillet 2010 dispose - Titre I^o Article 3

Le conseil de surveillance comprend 21 membres :

1^o-Onze représentants de l'Etat

2^o-Le président du Conseil régional d'Ile de France

3^o-Les présidents des conseils généraux des 8 départements de la Région Ile-de-France

4^o-Un maire d'une commune de la Région Ile-de-France ou un président d'établissement public de coopération intercommunale de cette région (...)

Titre I^o Article 6

Le conseil de surveillance élit un président ainsi qu'un vice-président parmi ses membres âgés de moins de 70 ans au jour de leur fonction (...)

Commentaire de la rédaction sur le conseil de surveillance

Les onze représentants de l'Etat sont désignés par les ministères compétents dans le domaine de l'organisation de l'espace, de la culture, des collectivités territoriales, de l'aménagement du territoire.

C'est le maire d'Issy-les-Moulineaux, André Santini qui a été élu président du conseil de surveillance de la Société du Grand Paris. Le ministre chargé du Grand Paris, Michel Mercier, a fixé comme premier objectif au conseil de surveillance l'approbation du dossier du débat public, qui sera lancé le premier octobre 2010.

Article 10 (Extraits)

Le Titre III de la deuxième partie du Livre I^o du Code général des impôts est complété par un chapitre V ainsi rédigé :

Chapitre V

Taxe forfaitaire sur le produit de certaines valorisations immobilières de la Région d'Ile-de-France

Art 1635 ter A -1

Il est instituée une taxe forfaitaire sur le produit de la valorisation des terrains nus et des immeubles bâties résultant, sur le territoire de la Région d'Ile-de-France, des projets d'infrastructures du réseau de transport public du Grand Paris défini à l'article 2 de la Loi n° 2010 – 597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris. Cette taxe est exigible pendant 15 ans à compter de la publication ou l'affichage de la déclaration d'utilité publique de ces projets.

La taxe est affectée au budget de l'établissement public "Société du Grand Paris" créé par la Loi n° 2010-597 du 3 juin précitée.

Pour le financement de ses projets d'infrastructure, la Région d'Ile-de-France peut également, sur délibération du Conseil Régional, instituer la taxe définie au premier alinéa sur le produit de la valorisation des terrains nus et des immeubles bâties résultant de la réalisation d'infrastructure de transport collectif en site propre devant faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique ou, lorsque celle-ci n'est pas requise, d'une déclaration de projet. La taxe est exigible pendant 15 ans à compter de la date de publication ou d'affichage de l'une des déclarations précitées. La taxe est affectée au budget du Syndicat des transports d'Ile-de-France.

NB voir pages 50 et 51 le rapport de Gilles Carrez sur le financement des projets du Grand Paris.

Financement du Grand Paris Lu dans la presse

I - Le financement reste flou (Extraits d'un article du Journal 20 minutes)

21 milliards d'euros

Les travaux pourraient commencer dans trois ans pour une mise en service des premiers tronçons en 2017. Alors que le financement du projet reste flou, le secrétaire d'Etat en a confirmé le coût, "21 milliards d'euros", incluant "l'infrastructure et le matériel roulant". Il a répété que le financement de cette opération "ne sera pas d'origine budgétaire" et ressemblera à celui "mis en place au début du siècle dernier pour le métropolitain de Paris", qui a donné lieu à des remboursements jusqu'en 1973. Il a évoqué "d'une part une dotation en capital de quelques milliards d'euros à déterminer dans les prochains mois et ensuite un recours à un emprunt sur une quarantaine d'années pour pouvoir réaliser l'ouvrage". C'est la future Société du Grand Paris qui "va porter le financement de cette opération", a-t-il précisé.

Question des recettes

S'agissant des recettes sur lesquelles s'adossera cet emprunt, estimé à 17 milliards d'euros par la commission du développement durable, M. Blanc, ancien patron de la RATP, est resté vague. Le rapporteur du budget Gilles Carrez (UMP) avait pourtant, dans un rapport fouillé, lister toutes les pistes possibles de financement du nouveau réseau. Les députés PS et PCF ont déploré que ce rapport ait été "mis au placard", selon les termes de Roland Muzeau (PCF). M. Blanc a simplement évoqué des "valorisations foncières" ou "des opérations commerciales diverses qui pourront se faire autour des gares". Il y aura d'autre part "des recettes qui seront déterminées par la loi de finances", a-t-il dit. Le secrétaire d'Etat a précisé que le versement transport payé par les entreprises, que M. Carrez réservait aux besoins de fonctionnement du nouveau réseau, "est totalement exclu des recettes qui sont actuellement à l'étude".

Financements par étapes

Comme Jean-Marie Le Guen (PS) - débat à l'Assemblée nationale ndlr- notait que les 17 milliards de l'emprunt allaient s'ajouter au "grand emprunt" de 35 milliards, M. Blanc s'est voulu rassurant. "Vous savez fort bien que les financements se font par étape", lui a dit M. Blanc.

Publié le 27 novembre 2009 Source : Internet

II - Le financement des métros du Grand Paris n'est plus assuré

Extraits d'un article du quotidien Les Echos

Le gouvernement a fait retirer du document destiné au débat public les 4 milliards d'euros de dotations prévus pour lancer les deux projets de métro ceinturant la capitale. Sa volte-face fait craindre un ajournement du projet.

Sur le papier tout va bien. Le calendrier du chantier du Grand Paris se déroule comme prévu avant le départ du secrétaire d'Etat chargé du développement de la région capitale, Christian Blanc. Le Conseil des ministres examine en effet ce matin le décret organisant le futur établissement public de Saclay, à temps pour qu'il puisse voir le jour en septembre et faire entrer le plus avancé des projets d'aménagement du Grand Paris dans une nouvelle phase. Qui plus est, Michel Mercier, le ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire désormais chargé du Grand Paris, a intégré à son cabinet Stéphan de Faÿ, l'un des piliers de l'équipe de Christian Blanc. En théorie, toutes les conditions sont donc réunies pour qu'il n'y ait pas de temps mort dans la mise en oeuvre du projet. En pratique, cela semble plus difficile.

Le dossier remis la semaine dernière aux membres du conseil de surveillance de la Société du Grand Paris (SGP) pour préparer le débat public sur les deux projets de métros ceinturant la capitale (la double boucle du gouvernement et Arc Express élaboré par la région) ne mentionne plus la dotation en capital de 4 milliards d'euros censée permettre à la SGP de financer une bonne partie des 21 milliards d'euros nécessaires. *"Le gouvernement nous a demandé de retirer cette mention car le débat public doit commencer le 1^{er} octobre au moment où le Parlement va se saisir du projet de loi de Finances. Or ces 4 milliards ne peuvent résulter que d'un vote du Parlement. Il aurait pu être maladroit de préjuger de son issue"*, relativise le préfigurateur de la SGP, Marc Véron. *"Le débat public se poursuit jusqu'au 31 janvier 2011 et il est bien évident qu'avant cette date le gouvernement aura voté le projet de loi de Finances et que les citoyens concernés seront éclairés sur ce point"*, conclut-il.

Des doutes subsistent

Pour un autre bon connaisseur du dossier, l'affaire est beaucoup plus sérieuse. Christian Blanc avait annoncé au Sénat cette dotation en capital de la SGP à la demande du gouvernement. Cette volte-face pourrait signifier que la rigueur a donné des arguments supplémentaires aux services de Bercy, opposés à une telle dotation. D'autant que la mission du très écouté député UMP du Val-de-Marne, Gilles Carrez, sur le financement du projet concluait dès l'an dernier à la nécessité de son phasage pour raisons économiques.

“Le projet de loi de Finances va être déterminant”, souligne le même expert. “Nous allons pouvoir mesurer l’engagement réel du gouvernement en faveur du projet. Il est au pied du mur. Il faudra que la question des ressources pérennes affectées à la SGP soit réglée par cette loi. On verra à quelle hauteur le gouvernement est prêt à s’engager dans une période difficile pour les finances publiques.” Or le calendrier est particulièrement serré, même pour des travaux débutant début 2013. Les ordres d'achat doivent être passés bien avant et la SGP ne pourra pas conclure ces marchés sans avoir les crédits nécessaires.

Source : Les Echos - 27/07/10 - Par Internet

Titre 3

Réalisation et gestion du réseau de transport public du Grand Paris

Article 15

L'établissement public Société du Grand Paris exerce la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissements concernant la réalisation des infrastructures de transport public du Grand Paris visé à l'article 2.

Titre 4

Développement territorial et projets d'aménagement

Article 21

Des contrats de développement territorial peuvent être conclus pour la mise en oeuvre des objectifs définis à l'article 1^e entre le représentant de l'Etat dans la Région, d'une part, et les communes et les établissements publics de coopération intercommunale pour les objets relevant des compétences qui leur sont transférées, d'autre part. La Région, le département concerné, l'association des maires d'Ile-de-France et le syndicat mixte Paris Métropole sont constitués préalablement à la signature du contrat.

Les contrats définissent, dans le respect énoncé aux articles L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme, les objectifs et les priorités en matière d'urbanisme, de logement, de transports, de déplacements et de lutte contre l'étalement urbain, d'équipement commercial, de développement économique, sportif et culturel, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et des paysages et ressources naturelles.(...)

Chaque contrat porte sur le développement d'un territoire inclus dans un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclaves. Il fixe la liste des communes concernées.

Titre 5**Dispositions relatives au logement****Article 23**

Le chapitre II du titre préliminaire du Code de la construction et de l'habitation est complété par une section 4 ainsi rédigée :

Section 4***Objectifs de construction de logements en Ile-de-France.***

Art. L 302-13 - En Région Ile-de-France, afin d'atteindre l'objectif fixé à l'article premier de la loi N° 3010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, le représentant de l'Etat dans la Région définit, tous les trois ans, les objectifs annuels de production de nouveaux logements dans des périmètres comprenant un ou plusieurs territoires soumis à l'obligation de réaliser un programme local de l'habitat. Le Comité régional de l'habitat, les communes et les établissements publics compétents en matière de programme local de l'habitat concernés sont consultés pour avis, celui-ci étant réputé favorable à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de leur saisine.

Article 24

En Région d'Ile-de-France, dans les communes visées à l'article L.302-5 du Code de la construction et de l'habitation, des actions ou opérations d'aménagement et les principes et les projets d'infrastructures prévues surtout des gares du réseau de transport public du Grand Paris doivent intégrer la réalisation de logements pour contribuer à l'ancienne des objectifs définis au même article L.302-5.

Titre 6**Dispositions relatives à la création d'un pôle scientifique et technologique sur le plateau de Saclay.****Chapitre I****Dispositions relatives à l'Etablissement public de Paris-Saclay****Article 25**

Il est créé un Etablissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, dénommé Etablissement public de Paris-Saclay. Il a pour objet l'impulsion et la coordination du développement du pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay, ainsi que son rayonnement (...)

Article 26

L'établissement est chargé de conduire toute action susceptible de favoriser les activités d'enseignement, de recherche et d'innovation et leur valorisation industrielle et de réaliser des opérations d'aménagement du pôle scientifique et technologique.

ANNEXE 1 - Le pôle de Descartes - Noisy

La carte de la page 49 ci-dessus illustre le système de transport proposé par la Loi Sarkozy sur le Grand Paris et reliant des Pôles de compétitivité ainsi que des PRES. Je présenterai le pôle de compétitivité **Advancity** et le **PRES Université Paris Est** dans la zone "Descartes - Noisy."

ENCADRE N °1 : QU'EST-CE QU'UN PÔLE DE COMPETITIVITE ?

La politique nationale des pôles de compétitivité a été lancée en 2004 par le Gouvernement pour renforcer la compétitivité des entreprises, développer l'emploi sur des marchés porteurs et conforter les territoires. Les pôles de compétitivité rassemblent, sur un territoire donné, des entreprises, des centres de recherche et des organismes de formation, afin de développer des synergies et des coopérations, notamment, au travers de projets coopératifs innovants. Ils doivent s'inscrire dans une perspective internationale : l'enjeu est de permettre aux entreprises impliquées de prendre une position de premier plan dans leurs domaines, tant en France qu'à l'international. Ces pôles concernent non seulement les domaines technologiques en émergence (nanotechnologies, biotechnologies, microélectronique...) mais également des domaines plus matures (automobile, aéronautique ...). La direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS), ex-DGE, conjointement avec la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR), assure le secrétariat du groupe de travail interministériel (GTI) responsable de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi de la politique des pôles de compétitivité.

Source : Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi - Par Internet

ENCADRE N °2 : QU'EST-CE QU'UN PRES ?

Dans un contexte de compétition internationale croissante, une meilleure **visibilité** et en conséquence une plus grande **attractivité** des établissements français d'enseignement supérieur passe par un **rassemblement des forces** et l'acquisition d'une certaine taille critique. Les PRES permettront aux établissements de fédérer localement les principales activités d'enseignement supérieur et de recherche pour ainsi renforcer leur efficacité et leur attractivité. Tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, universités, mais également organismes, grandes écoles ont ainsi vocation, sur leur propre initiative, à créer un Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (...)

Ces **rapprochements**, dont le périmètre et le contenu sont laissés à l'appréciation des membres ne doivent en rien entamer l'identité propre des établissements constitutifs et leur capacité à entretenir ou créer, en propre, et par ailleurs des relations avec d'autres acteurs académiques ou économiques de leur choix. La forme juridique prise par les projets de PRES, ainsi que les dotations en moyens humains et financiers sont libres (...)

Source Université Paris Est. par Internet

Le pôle de compétitivité *Advancity - Ville et mobilité durables*

N.B. Le siège d'Advancity est situé à Champs-sur-Marne (Ville nouvelle de Marne Vallée).

DOMAINES D'ACTION D'ADVANCITY

ADVANCITY, et ses partenaires ciblent trois lignes d'excellence, au cœur de la stratégie du pôle, contribuant à renouveler les grands espaces urbains :

- l'instrumentation, l'ingénierie et la gestion de la ville,
- l'efficience environnementale de la ville, à travers la gestion et la valorisation du sol et du sous-sol, les réseaux et infrastructures, le bâtiment durable, l'urbanisme et les transports,
- la "qualité de ville" et ses services, appliqués notamment à la mobilité et à l'environnement urbain de la santé.

Advancity est organisé en 8 Comités Stratégiques :

- Technologies Urbaines de l'Environnement et de l'Energie,
- Sols Sous-sols Infrastructures et Réseaux ,
- Bâtiment Energie Environnement ,
- Efficiency des Transports collectifs ,
- Nouveaux Usages et Mobilité ,
- Accessibilité et Environnement Urbain de la Santé ,
- Eco-organisation de la ville ,
- Photovoltaïque Ile-de-France ,

Source : Internet

Remarque de la rédaction :

Ces domaines d'action concernent un grand nombre de domaines d'intervention de nombreux services du MEEDM.

ACTEURS D'ADVANCITY

Les adhérents du pôle Advancity sont, en juillet 2010

- 105 entreprises parmi lesquelles 11 grands leaders mondiaux,
- 31 établissements d'enseignement supérieur et de recherche représentant 150 laboratoires et plus de 3000 chercheurs,
- 26 collectivités.

Parmi les 31 établissements, on note un nombre important d'organismes du MEEDM :

Ecole des Ponts, Laboratoire Central des Ponts et Chaussées, Ecole Centrale Paris, HEC Paris, Ecole Nationale des Sciences Géographiques, Institut Géographique National, Centre scientifique et Technique du Bâtiment, CERIB, Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques, Institut National de Recherche sur les transports et leur sécurité, CETE Île-de-France, SETRA.

LE PRES DE PARIS-EST

Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur "Université Paris-Est" a été constitué par décret du 21 mars 2007 comme Etablissement Public de Coopération Scientifique (EPCS). Le PRES a pour objectif de créer une université attractive mondialement, intégrant dans un même ensemble pluridisciplinaire recherche et enseignements généraux, technologiques et professionnels. Le PRES PARIS-EST est sous la tutelle conjointe du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer - MEEDDM¹. Elle regroupe des écoles, universités et établissements publics scientifiques et techniques, articulés avec les pôles de compétitivité **Advancity - Ville et Mobilité Durables, Medicen, Cap Digital et Systematic**². Elle bénéficie d'une association privilégiée avec l'EPCS ParisTech.

Le projet scientifique porté par Université Paris-Est, autour de trois pôles thématiques prioritaires :

- ✓ ville, environnement et leurs ingénieries
- ✓ santé et société
- ✓ image et médias

Le développement international.

Il met en oeuvre une coopération inter-établissements, ciblée sur des partenaires communs, en Europe principalement mais aussi avec des universités de pays où le recrutement potentiel de doctorants est important.

La formation doctorale et la délivrance du diplôme de docteur d'Université Paris-Est.

Les établissements fondateurs du PRES lui ont transféré la responsabilité de la formation des doctorants, de leur inscription à la délivrance du diplôme. Au 1er janvier 2010, six nouvelles écoles doctorales, correspondant aux six départements scientifiques du PRES, ont été constituées. Le Département des Études Doctorales (DED) conduit les actions de formation doctorale de l'établissement. Il est garant de la bonne intégration des doctorants dans leurs équipes de recherche et de leur insertion professionnelle future. Pour cela, il organise des formations visant à garantir l'acquisition d'un bon niveau en langues, d'une culture générale et du monde de l'entreprise, ainsi qu'une bonne préparation au marché du travail : Doctorales, bilan de compétence, aide à l'insertion en entreprise. Le Département des Études Doctorales incite et soutient la mobilité internationale des doctorants (bourses de mobilité et d'appui aux co-tutelles...)

La convergence des politiques des établissements.

Des groupes sectoriels réunissent régulièrement les responsables politiques concernés des établissements, fondateurs et associés, en matière de recherche, de relations internationales ou d'enseignement.

Le développement et la mutualisation de services.

Des "groupes métiers" inter-établissements, composés de responsables opérationnels, se réunissent régulièrement : services informatiques, documentation, communication ou suivi des contrats européens. Ils visent une connaissance réciproque entre services opérationnels, l'échange de bonnes pratiques et la formulation de proposition de mutualisation.

Un projet scientifique autour de trois pôles thématiques prioritaires.

L'Opération Campus, lancée par le gouvernement en 2008, a classé le projet d'Université Paris-Est "Campus prometteur", en partie grâce à sa polarisation sur des pôles thématiques forts :

- ✓ "Ville, Environnement et leurs ingénieries", principalement sur la Cité Descartes"
- ✓ "Santé et Société" autour de "Créteil-Mondor-Alfort".
- ✓ "Image et médias", autour de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), membre associé du PRES depuis janvier 2009.

Ces trois pôles thématiques assurent le développement des partenariats avec des acteurs économiques et sociaux (entreprises, bureaux d'études, collectivités territoriales, agences, associations, coopérations internationales...).

Source Document de Université Paris Est (extraits) par Internet

Notes relatives au PRES PARIS-EST

¹ Tutelle du PRES-PARIS-EST

Le PRES PARIS-EST, par la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche s'inscrit dans la réforme des Universités, dont un des éléments est l'autonomie de celles-ci. Par la tutelle du MEEDDM, il s'inscrit dans la politique de ce ministère dédiée notamment à l'écologie, au développement durable, mais comportant aussi, dans cette orientation le logement, les transports, l'urbanisme, l'énergie. Le milieu professionnel du MEEDDM est donc pleinement concerné par les activités du PRES PARIS-EST.

² Les pôles de compétitivité s'articulant avec le PRESS PARIS EST

Les trois pôles articulés avec le PRESS PARIS-EST sont situés en Région Ile de France.

Advancity - Ville et Mobilité Durables - Voir page 62 la présentation de ce pôle

Medicen-Paris-Région

Créé en 2005, le pôle de compétitivité mondial ambitionne de fédérer en Ile-de-France, dans le domaine des sciences du vivant, des technologies de la santé et du médicament, les compétences et les initiatives qui, par leur nombre et leur qualité, constituent un potentiel exceptionnel dans la région.

Cap Digital

Cap Digital Paris Région a pour ambition de faire de l'Île-de-France une référence dans le domaine des industries du numérique, en soutenant notamment le rayonnement des entreprises et universités franciliennes. Il vise ainsi à dynamiser le secteur du contenu numérique en augmentant la créativité et la compétitivité des entreprises dans les six domaines suivants : ingénierie des connaissances, patrimoine numérique, image, son et interactivité, jeux vidéos, éducation numérique, services et usages, design, robotique, TIC (Technologies et Intelligence Collaboratives).

Systematics

Le pôle de compétitivité Systematic fédère en Ile-de-France plus de 500 acteurs industriels, PME et scientifiques à la croisée de 3 marchés applicatifs à forte dimension sociétale (automobile & transports, télécoms, sécurité & défense) et 2 domaines technologiques (logiciel libre et outils de conception et développement de systèmes). Dès 2009, Systematic déploie ses technologies et ses solutions vers de nouveaux domaines de marché, "TIC et Ville Durable" et "TIC & Santé" ; dont le développement repose en 2010 de façon croissante sur les expertises et savoir-faire de Systematic et ses membres.

ANNEXE 2 - LE PÔLE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE SUR LE PLATEAU DE SACLAY

Le pôle de Saclay aujourd'hui



Source Internet

Présentation du pôle de Saclay - (*L'Usine Nouvelle*)

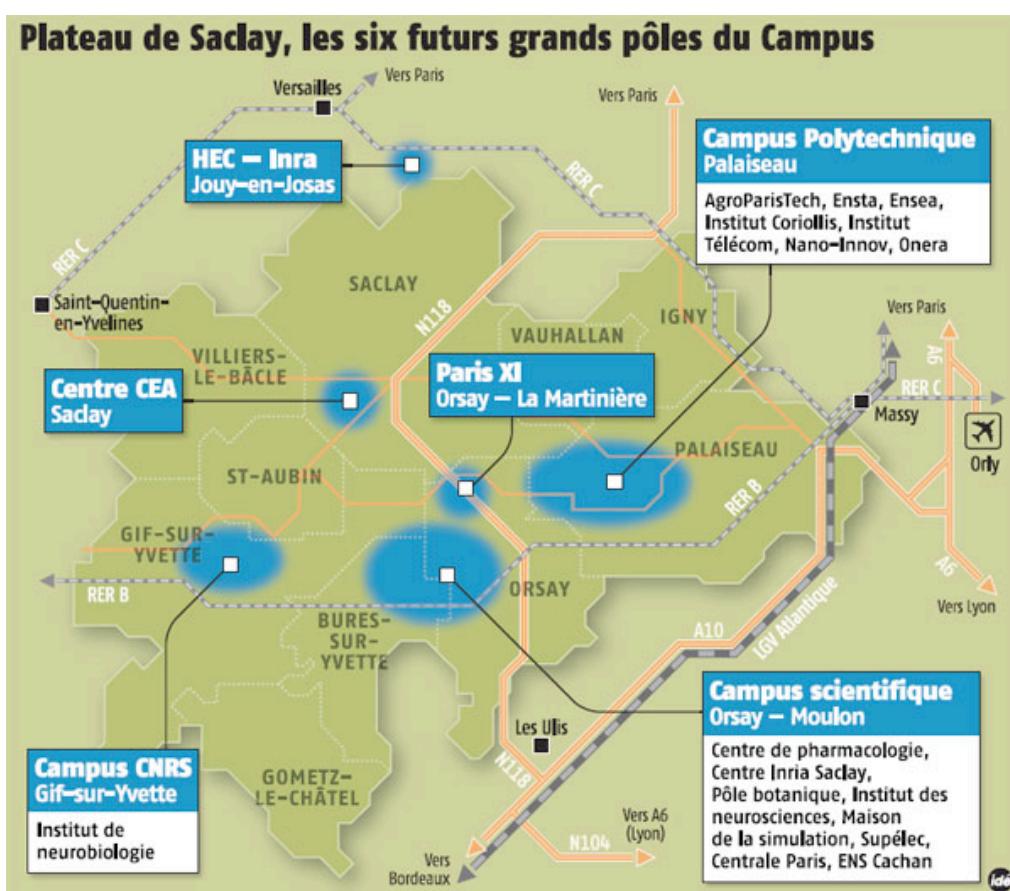
Coup d'envoi pour le cluster* de Saclay

Labellisé Opération d'intérêt national, le projet de cluster scientifique et technologique sur le plateau de Saclay prend, enfin, corps. C'est l'un des sept pôles de développement du Grand Paris. "Le classement de Shanghai a entraîné une prise de conscience et a constitué un important facteur de rapprochement", note François Fabre, le directeur adjoint de la valorisation au CEA. Cette hiérarchie mondiale des établissements d'enseignement supérieur ne place qu'au 49e rang mondial l'université Paris XI (appelée aussi fac d'Orsay), qui est éclatée entre Orsay (le campus créé en 1953 par Irène et Frédéric Joliot-Curie), Saclay, Châtenay-Malabry, Sceaux, Cachan et le Kremlin-Bicêtre. L'Ecole polytechnique, l'un des fleurons du plateau, est reléguée au-delà de la 200e place... La création d'un cluster, préparée par Christian Blanc, a pour but de faire de Saclay l'un des principaux pôles de développement du Grand Paris, capable de rassembler plus de 100 000 chercheurs et étudiants.

*Cluster dénomination anglo-saxonne des pôles de compétitivité. Voir ci-dessus p.61

Création de 40 000 emplois à venir.

L'opération d'intérêt national (OIN) de Paris-Saclay, créé en mars, doit donner naissance à ce pôle de recherche et d'innovation de rang mondial. Le plateau a vocation à attirer start-up, capitaux-risqueurs et groupes étrangers. Sans oublier les PME et leur nécessaire rapprochement de la recherche publique. *“Le mouvement de rapprochement fonctionne dans les deux sens. Nous ne sommes pas loin de la masse critique. Il y a assez de gens divers et complémentaires pour que la réaction se produise”*, assure Jérôme Gilbert, le directeur de la propriété intellectuelle de la société Archos et membre du directoire du pôle de compétitivité System@tic. Pierre Veltz, le délégué ministériel en charge du projet, ne veut pas lancer trop de chiffres. Les projections concernant le futur du plateau ont souvent provoqué des remous.



Source : Internet

Le territoire de l'OIN déborde du plateau de Saclay et s'étend vers l'ouest, en direction du camp militaire de Satory. Sur ce territoire largement préservé, l'OIN prévoit 35 000 habitants supplémentaires, dont 13 000 étudiants, et la création de 40 000 emplois. Mais la plus grosse partie du projet prend place aux franges méridionales du plateau, entre Polytechnique et le secteur du Moulon.

Le projet se structure autour de l'arrivée de l'université Paris-XI, opération inscrite dans le plan Campus. L'implantation sera renforcée par d'autres grands établissements d'enseignement. Mais cela ressemblerait plus à un campus géant fermé sur lui-même, qu'à la Silicon Valley, sans un ensemble lourd de plates-formes technologiques et de structures dédiées à la création d'entreprises.

Plusieurs opérations de mutualisation de la valorisation sont en cours. Les trois bâtiments de Digiteo, spécialisé dans les sciences et technologies de l'information et de la communication, seront opérationnels fin 2010 début 2011 sur trois sites. *"Il faut prévoir des équipements en nombre pour pouvoir porter beaucoup de projets, car le passage du laboratoire à l'entreprise demande souvent beaucoup de temps de maturation technologique, puis de développement"*, note Philippe Deblay, le responsable des relations industrielles et valorisation du Synchrotron Soleil. *"Si le chercheur a envie de valoriser son travail, il faut qu'il sache qu'il peut être aidé. Notre rôle est de le former et de l'assister pour qu'il devienne un techno manager"*, explique Dominique Thomas, le directeur de l'incubateur public Incuballiance.

Les entreprises attendent que l'Etat et les collectivités locales mènent une politique ambitieuse. *"Tout le monde est intéressé, mais il manque plein de choses. Il faut avancer sans attendre"*, analyse Dominique Dormeuil, un industriel de Palaiseau. François Lamy, le député-maire (PS) de Palaiseau et président de la communauté d'agglomération du plateau de Saclay, fait écho à cette préoccupation, mais dénonce un risque de blocage si l'Etat veut s'occuper de tout. François Lamy craint d'être réduit à faire de la figuration dans le futur établissement public d'aménagement, qui sera créé par la loi, durant l'automne. *"L'Etat est en train de se doter d'un monstre technocratique avec des pouvoirs très étendus, mais des moyens financiers forcément limités, dénonce-t-il. Les collectivités sont beaucoup plus efficaces pour faire de l'aménagement que ne l'est l'Etat."*

La mainmise de l'Etat

Le gouvernement est pourtant bien décidé à avoir le dernier mot ! Le futur établissement public disposera-t-il de tout le foncier nécessaire pour répondre au développement d'un habitat mixte et aux besoins des entreprises ? Christian Blanc compte préserver 1 800 hectares de zones naturelles et agricoles, alors que le schéma directeur de la Région prévoit de sanctuariser 2 300 hectares de patrimoine naturel. L'autre handicap majeur du plateau, c'est sa desserte insuffisante par les transports collectifs. Le territoire sera doté d'un transport en commun en site propre et sera desservi par le projet de super métro automatique. Mais cela n'est pas pour demain : deux tiers des déplacements s'effectuent en voiture.

Source : L'Usine Nouvelle – Par Internet

En quoi le MEEDM et les personnels sont-ils concernés par la mise en oeuvre du Pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay ?

1. Ils sont concernés par un grand nombre d'actions thématiques du pôle

les nanotechnologies,
le véhicule du futur,
les Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC),
l'énergie / le climat / l'environnement,
l'optique et les lasers,
les sciences du vivant et de la santé,
la biologie, agronomie, alimentation,
les technologies pour l'aéronautique.

2. Ils sont également concernés, directement ou indirectement par :

la mise en oeuvre d'un aménagement raisonné de l'espace, par la politique et la réalisation de divers projets de transport en commun, de liaisons ferroviaires et routières,
les projets de construction de logements,
les recommandations du Grenelle de l'environnement : la performance énergétique des bâtiments, la conception de la ville dense, la place accordée à la nature en ville, l'intégration paysagère, sur l'intégration des espaces bâties avec les espaces naturels, paysagers et ruraux ainsi qu'avec le tissu urbain existant et sur l'importance des transports en commun guideront l'aménagement de ce territoire.

3. Le MEEDM est également concerné par la nomination de Pierre Veltz directeur de la mission région capitale auprès du secrétaire d'Etat chargé du développement de la région capitale

En effet, c'est Pierre Veltz IPC qui a été chargé de "*mener de façon opérationnelle toutes les actions nécessaires pour que la mise en oeuvre du projet de cluster technologique et scientifique ne subisse aucun retard*". Sa lettre de mission a été signée par le Ministre de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable Jean Louis Borloo et par le Secrétaire d'Etat chargé du développement de la Région capitale, qui était alors M. Christian Blanc.

NOUVELLE SÉRIE**Gaspe N°02.** Capitalisme globalisé, crise du management,aliénation sociale**Gaspe N°01.** Quelle ville pour le XXIème siècle ?**ANCIENNE SÉRIE****Gaspe N°44.** Crise du capital financier, Crise globale du capital, Le développement soutenable, une issue à cette crise ?**Gaspe N°43.** Théorie de la régulation et développement durable**Gaspe N°42.** Une politique écologique est-elle compatible avec le libéralisme et la globalisation ? oct.2008**Gaspe N°41.** Mémoire du syndicalisme 1944 à 2004 - Le SGPTAS-CGT (*) et le mouvement social de 1968 sept.2008**Gaspe N°40.** La constitution du SNPTAS-CGT 16-17-octobre 1967 (première partie) juil.2008**Gaspe N°39.** Le projet de développement du service public et la crise de la Cgt à l'Équipement mars.2008**Gaspe N°38.** Le Syndicat CGT du MRU dans la tourmente : les années 1950 fév.2008**Gaspe N°37.** Crise du logement. Missions des services : intervention et action de la CGT (troisième partie) nov.2007**Gaspe N°36.** Le ministère des travaux publics et des Transports. 1944 - 1958 (Première partie) sept.2007**Gaspe N°35.** Les services de l'État et le logement.

Crise du logement missions des services intervention et action de la CGT (seconde partie) juin.2007

Gaspe N°34. Mémoire du syndicalisme 1944 à 2004 Interview de Jean-François Tortajada Secrétaire général du Syndicat Départemental de l'Équipement et de l'Environnement CGT de Haute-Garonne avril.2007**Gaspe N°32.** Mémoire du syndicalisme 1944 à 2004 La crise de la CGT à l'Équipement Interview de Roger Esmiol mars.2007**Gaspe N°31.** Mémoire du syndicalisme 1944 à 2004 Le syndicat CGT du MRU et la scission de FO (1948 - 1953) déc.2006**Gaspe N°30.** Services publics et services au public. Un avis du conseil économique et social oct. 2006**Gaspe N°29.** Mémoire du syndicalisme 1944 à 2004 Le MRU : 1947 - 1953 Quelle politique ? sept.2006**Gaspe N°28.** Quel ministère pour demain 3ème partie. Territoire(s), Décentralisation, Pôles de compétitivité juin 2006**Gaspe N°27.** Mémoire du syndicalisme 1944 à 2004. Un témoignage de Francis Sentis mai.2006**Gaspe N°26.** Mémoire du syndicalisme 1944 à 2004. Le syndicat CGT du MRU (1944 - 1948) mars 2006**Gaspe N°25.** Éléments sur la politique monétaire & financière de l'Union Européenne fév.2006**Gaspe N°24.** Mémoire du syndicalisme 1944 à 2004. Le MRU : trois ministres (1944 - 1947) Seconde partie déc.2005**Gaspe N°23.** L'écologie, l'environnement, l'Europe, et les services de l'Équipement oct.2005**Gaspe N°22.** Quelles propositions syndicales face à la politique européenne néo-libérale dans les transports ? août.2005**Gaspe N°21.** Mémoire du syndicalisme 1944 à 2004. Le MRU : trois ministres (1944 - 1947) Première partie juin 2005**Gaspe N°20.** Construire le service public du XXI° siècle. Que reste-t-il de l'édifice du service public ? janv 2005**Gaspe N°19.** Mémoire du syndicalisme 1944 à 2004. Deux Interviews II nov.2004**Gaspe N°18.** Trois interviews de dessinateurs du ministère. Oct. 2004**Gaspe N°17.** Pourquoi s'emparer de la notion de Compétence(s).. D'après les NOTE ÉCONOMIQUE N°82 Juillet - août 2004.

Publication du Centre Confédéral d'Études Économiques et Sociales. Sept.2004

Gaspe N°16. Quel ministère pour demain 2ème partie. . Modernisation ? Rénovation ? Réforme ? Refondation ? juil.2004**Gaspe N°15.** Mémoire du syndicalisme 1944 à 2004. Deux Interviews I juin.2004**Gaspe N°14.** Mémoire du syndicalisme 1944 à 2004.. Des Ingénieurs des Ponts dans la résistance avril. 2004**Gaspe N°13.** Mémoire du syndicalisme 1944 à 2004 Présentation mars.2004**Gaspe N°12.** Forum social européen 2003 janv. 2004**Gaspe N°11.** Dossier "Europe" déc.2003**Gaspe N°10.** Quel ministère pour demain? Territoires, réseaux, décentralisation, systèmes productifs oct. 2003**Gaspe N°9.** O.M.C. A.G.C.S..... Des organisations internationales au service des multinationales. août 2003**Gaspe N°08.** Quelques éléments sur la situation internationale.. juil.2003**Gaspe N°07.** Spécial Femmes et retraites. Les différences de retraites entre hommes et femmes sont le reflet des inégalités dans la vie professionnelle et sociale. juin.2003**Gaspe N°06.** Vers un service public européen ? Document de la CES. avril.2003**Gaspe N°05.** Spécial retraites L'avenir des retraites : un choix de société. Une priorité de mobilisation pour ATTAC. fév.2003**Gaspe N°04.** Le management environnemental. fév.2003**Gaspe hors série Europe.** Dossier sur l'Europe. oct.2002**Gaspe N°03.** Expériences professionnelles. 3 femmes à l'Équipement (Interview). juil 2002**Gaspe N°02.** Deux articles sur les salaires. Un article sur le métier de dessinateur juin 2002**Gaspe N°01** Quatre interventions à Valenciennes sur les compétences avril 2002